

Bâtir la confiance dans les marchés financiers canadiens

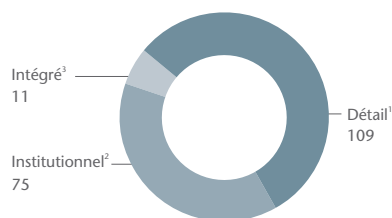


PROFIL DU SECTEUR – COURTIERS

(Toutes les statistiques en date du 31 mars 2011)

Les courtiers en valeurs mobilières réglementés par l'Organisme canadien du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) varient en taille, allant des plus grandes banques du pays à de petites entreprises de 10 personnes ou moins. Ils représentent divers modèles d'entreprises, allant de celles centrées sur les clients de détail ou institutionnels aux plus intégrées offrant le service aux particuliers et des services de banque d'investissement.

Catégories de courtiers en valeurs mobilières



* Nombre total de courtiers membres, excluant les SNP, qui ont déposé des états financiers au 31 mars 2011.
¹ Comptes gérés, remisiers de type 1 et 2, sociétés de courtage à escompte.
² Comprend financement des sociétés, opérations de contrepartie et systèmes de négociation parallèles.
³ Sociétés nationales s'adonnant aux opérations de contrepartie et aux activités de détail et institutionnelles.

Personnes physiques et sociétés réglementées par l'OCRCVM (par province)

Province	Sièges sociaux	Succursales	Personnes autorisées
YT	0	6	7
NT	0	2	0
NU	0	0	0
CB	17	1 107	4 557
AB	17	806	2 919
SK	1	199	531
MB	4	141	552
ON	132	2 708	14 452
QC	30	565	4 602
IPE	0	19	61
NB	1	86	283
NE	3	147	521
TN	0	30	113
TOTAL	205	5 816	28 598

Sociétés membres (par chiffre d'affaires)

Chiffre d'affaires	Sociétés (%)
Plus de 1 milliard \$	2
Plus de 100 millions \$	11
Plus de 10 millions \$	33
Plus de 1 million \$	43
Moins de 1 million \$	12

Sociétés membres (par nombre de personnes autorisées)

Sociétés (%)	Nombre de personnes autorisées
3	Plus de 1 000
3	De 501 à 1 000
11	De 101 à 500
52	De 11 à 100
30	10 ou moins

* Les totaux dans les tableaux n'égalent pas nécessairement 100 % en raison de l'arrondissement.

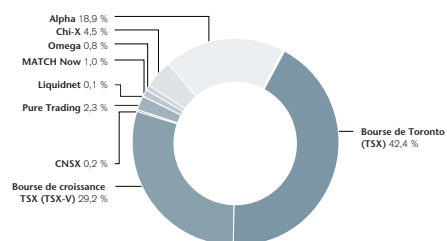
PROFIL DU SECTEUR – MARCHÉS

(Toutes les statistiques en date du 31 mars 2011)

L'OCRCVM réglemente l'activité de négociation de **trois bourses** (TSX, TSX croissance et CNSX, qui exploite aussi Pure Trading) et de **six systèmes de négociation parallèles (SNP)**, dont quatre SNP de marchés transparents (Chi-X Canada, Alpha ATS, Bloomberg Tradebook et Omega ATS) et **deux SNP de marchés opaques** (MATCH Now et Liquidnet Canada).

Les marchés multiples du Canada

Les marchés sur lesquels se sont faites les négociations en 2010-2011 (en fonction du volume*)

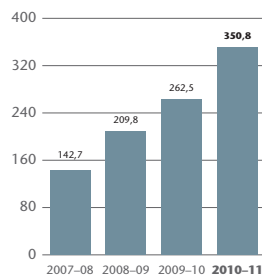


* Note : Basé sur la moyenne des pourcentages des quatre trimestres terminés le 31 mars 2011.

L'activité sur les marchés d'actions dont l'OCRCVM réglemente l'activité de négociation

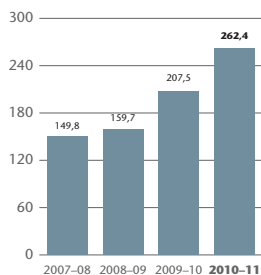
ORDRES

nombre de d'opérations (millions)



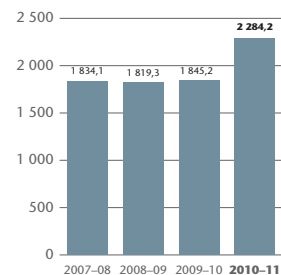
VOLUME

nombre total d'actions négociées (milliards)



VALEUR

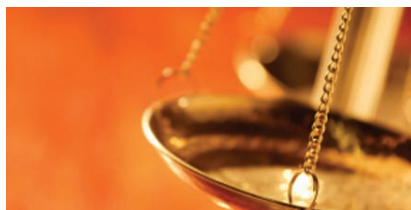
des actions négociées (\$ milliards)





Bâtir la confiance dans les marchés financiers canadiens

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada. Créé en 2008 par le regroupement de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et de Services de réglementation du marché inc. (SRM), l'OCRCVM établit des normes élevées en matière de réglementation du commerce des valeurs mobilières, assure la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers. L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité du marché régissant les opérations effectuées sur les marchés boursiers canadiens et en assure la mise en application.



MANDAT DE L'OCRCVM

Nous établissons des normes élevées pour le secteur en matière de réglementation et de placement, nous protégeons les investisseurs et nous renforçons l'intégrité du marché, tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers.



VISION DE L'OCRCVM

Nous serons reconnus pour notre intégrité, notre transparence et nos solutions justes et raisonnables. Nous aspirons à l'excellence et à des pratiques exemplaires en matière de réglementation. Nos actions s'appuient sur de saines discussions, analyses et consultations.



VALEURS DE L'OCRCVM

Intégrité – Nous adoptons un comportement éthique en accord avec les normes les plus strictes d'équité et de professionnalisme.

Responsabilité – Nous agissons avec empressement, diligence et sensibilité.

Attitude proactive – Nous sommes ouverts aux nouvelles idées pour relever les défis que nous prévoyons dans un environnement en constante mutation.

Table des matières

- | | | |
|--|---|-----------------------|
| 1 Bâtir la confiance dans les marchés financiers au Canada | 6 Tableau de bord du plan stratégique 2010-2011 | 14 La gouvernance |
| 2 Mot du président du conseil d'administration | 8 Relever la barre | 16 Rapport de gestion |
| 3 Mot de la présidente et chef de la direction | 10 Réglementation novatrice et proactive | 22 États financiers |
| | 12 Des marchés équitables et transparents | |

Mot du président du conseil

Doug McGregor
Président du conseil



Ce rapport annuel rend compte des progrès de l'Organisme dans sa réponse à l'évolution des marchés des capitaux et ses efforts pour entretenir et renforcer la confiance en créant et en mettant en application des normes professionnelles et de réglementation de grande qualité.

Le leadership, l'engagement et les orientations du conseil d'administration et de l'équipe de direction de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières ont revêtu une importance critique pendant une année où nous avons continué d'assister à des changements profonds et à une transformation du secteur des services financiers et des marchés.

J'ai eu l'honneur d'accomplir un mandat de deux ans en qualité de président du conseil de l'Organisme. Le conseil et la direction ont œuvré de concert pour établir une structure et des pratiques de gouvernance solides qui soutiennent des normes éthiques élevées et favorisent la responsabilité, la transparence et l'efficacité.

Cette année, nous avons mis en œuvre avec succès des recommandations clés de notre *Rapport sur l'examen de la gouvernance* publié récemment, qui a été préparé conformément aux ordonnances de reconnaissance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Nous avons créé et comblé un nouveau poste de vice-président du conseil, élargi le cadre d'auto-évaluation pour le conseil et ses comités et tenu des auto-évaluations entre pairs pour les administrateurs individuels.

Je tiens à souligner ici le travail et le dévouement de nos administrateurs sortants. Leur contribution a été essentielle pendant cette période de mutation de grande ampleur, assurant une orientation stratégique mais aussi pratique sur les nouvelles tendances et les dossiers clés. J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue aux nouveaux administrateurs.

Je rends également hommage au secteur que nous réglementons pour ses apports et son soutien de tous les instants ainsi qu'à tous ceux dont la participation ininterrompue est si essentielle à l'autoréglementation.

Au moment de quitter le conseil, c'est avec plaisir que je repense à deux années de réalisations et de croissance à l'OCRCVM. Par-dessus tout, ce fut un plaisir de travailler avec la chef de la direction de l'OCRCVM, M^{me} Susan Wolburgh Jenah, ainsi qu'avec son équipe de direction et son personnel et de soutenir leur engagement et leurs efforts.

Le président du conseil,



Doug McGregor

Mot de la présidente et chef de la direction

Susan Wolburgh Jenah
Présidente et chef de la direction



J'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel, qui décrit les mesures que nous avons prises en vue de renforcer la confiance dans les marchés financiers canadiens que nous réglementons.

Un thème revient souvent dans nos priorités et initiatives stratégiques et nos objectifs opérationnels : veiller à ce que les normes du secteur et du marché soient équitables et robustes. Durant la dernière année, nous avons mené de nombreuses activités afin de renforcer les normes de conduite et de conformité dans le secteur. Nous avons complété ces efforts par l'avancement significatif de nombreuses initiatives stratégiques visant à renforcer la stabilité et la fiabilité de nos marchés financiers et la confiance dans leur intégrité.

Confiance dans la relation client-conseiller

L'arrivée de produits novateurs et complexes et l'intérêt accru pour la gestion de patrimoine soulignent l'importance d'obtenir des conseils fiables et impartiaux de la part d'experts. La formulation de recommandations pertinentes exige à la fois une bonne connaissance des clients et une bonne compréhension de la vaste gamme de produits et de services offerts. L'an dernier, nous avons défini des pratiques exemplaires en matière de lancement et de surveillance des nouveaux produits. Cette année, nous avons poursuivi sur notre lancée en effectuant divers examens portant notamment sur le contrôle préalable des nouveaux produits et les pratiques de vente.

Nous prenons aussi des mesures pour renforcer la norme de base en matière de convenance par notre travail sur le plan de la conformité, des politiques et de la mise en application. Le modèle de relation client-conseiller modifié renforce le processus d'évaluation de la convenance, facilite la résolution des conflits d'intérêts et améliore l'information fournie au sujet des pratiques de rémunération, de la tarification et du rendement des

comptes. La proposition de modèle de relation client-conseiller a été soumise aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) en vue d'une approbation définitive et d'une mise en oeuvre graduelle.

Pour gagner et conserver la confiance des investisseurs, il est essentiel que les sociétés régies par l'OCRCVM assurent un traitement équitable, rapide et uniforme des plaintes des clients. L'an dernier, nous avons adopté un nouveau cadre de traitement des plaintes qui impose aux sociétés des normes et des délais précis pour accuser réception des plaintes, faire enquête et répondre aux clients. Depuis, les délais de règlement des plaintes ont nettement diminué : 78,3 % des sociétés ont fourni une réponse détaillée aux plaintes de leurs clients dans les 90 jours, contre seulement 47,6 % au cours de la même période de l'an dernier.

Réglementation : un objectif élargi

Dans le sillage de la crise mondiale du crédit, les autorités de réglementation poursuivent leurs efforts pour redéfinir le périmètre de la réglementation et étendre la surveillance à des secteurs essentiels du marché qui ont pris beaucoup d'ampleur et d'importance.

Nous avons entrepris d'établir un cadre approprié de surveillance de la participation des sociétés réglementées au marché canadien des titres à revenu fixe, marché vaste et en pleine croissance qui, avec des dépôts de plus de 2 100 milliards de dollars, dépasse aujourd'hui la valeur des actions détenues par les investisseurs.

Nous avons adopté la version définitive d'une nouvelle règle sur la fixation d'un juste prix pour les titres à revenu fixe et autres titres négociés hors cote, qui nous permettra de mieux

Nous nous sommes engagés à améliorer continuellement nos opérations et à acquérir et développer les connaissances et l'expertise spécialisées nécessaires pour réagir aux nouveaux enjeux et peaufiner les approches réglementaires existantes.

assurer la surveillance et faire respecter des règles claires fondées sur les principes. Cet élargissement de notre objectif de réglementation se traduira par une surveillance plus efficace et fondée sur le risque des activités de négociation et des pratiques de vente de nos membres.

Nous avons créé un nouveau Service de l'examen et de l'analyse de la négociation afin de renforcer nos capacités d'analyse des tendances *a posteriori* et de détection, de prévention et de dissuasion. Une analyse plus efficace *a posteriori* nous donnera une meilleure compréhension de l'incidence des nouvelles règles, des nouvelles technologies et des nouveaux produits et de l'évolution de la structure des marchés.

Nous nous sommes engagés à assurer une réglementation rentable et efficace et à étudier les occasions de réduire les lacunes et les chevauchements dans la réglementation. À cette fin, nous avons entrepris des discussions exploratoires avec l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCFM) au sujet d'un projet de fusion. Chaque organisme a mené des sondages auprès de ses membres afin d'évaluer leur appui au projet et de cerner les facteurs clés de soutien tels que l'évolution des modèles de gestion, les synergies de coûts éventuelles et la réduction ou l'élimination des doublons dans la réglementation.

Confiance en des marchés fiables et stables

Les événements du 6 mai 2010 ont servi de catalyseur à un débat élargi sur la structure des marchés, les activités de négociation, et la fiabilité et la stabilité de nos systèmes de négociation d'actions.

Le cadre de réglementation du marché canadien offre des avantages dans un environnement de négociation d'actions complexe et fragmenté entre plusieurs marchés. Bien que la négociation des actions soit dispersée entre plusieurs systèmes, la surveillance des activités de négociation sur les marchés boursiers canadiens est centralisée par l'intermédiaire de l'OCRCVM. En outre, l'OCRCVM fait respecter un ensemble de règles unique (les Règles universelles d'intégrité du marché), qui représente un atout presque exclusif au Canada.

Nous avons fait de l'investissement dans la technologie une priorité essentielle pour pouvoir exercer efficacement nos fonctions de surveillance et d'analyse des marchés. Le 5 mai 2010, nous avons lancé STEP, la plateforme d'enrichissement des technologies de surveillance, afin

d'assurer la surveillance, et l'analyse à l'intérieur des marchés et entre les marchés.

Les avantages de ce nouveau système ont été mis à l'épreuve et démontrés lors du « krach éclair » du 6 mai et durant la période qui a suivi. Grâce au système STEP, nous avons soumis les différents marchés et leurs participants à un examen rigoureux afin de cerner et de comprendre les facteurs en jeu. Par suite de notre analyse, nous avons produit un rapport exhaustif exposant des recommandations pratiques qui contribueront à réduire la volatilité et à améliorer la fiabilité et la stabilité de nos marchés.

Nous avons donné suite à ces recommandations, notamment en proposant la mise en oeuvre de coupe-circuits par titre. Nous avons fourni des lignes directrices aux courtiers membres et aux investisseurs et organisé un forum des investisseurs sur le thème « Négocier sur les marchés boursiers au Canada ». Afin d'assurer une transparence et une prévisibilité accrues, nous avons publié pour commentaires la politique et pratique de l'OCRCVM sur les annulations d'opérations et les modifications de prix lorsque les opérations sont réputées contrevenir aux règles de négociation ou semblent « déraisonnables ».

La structure des marchés évoluant, nous collaborons avec les ACVM afin d'évaluer les innovations telles que les marchés opaques, les ordres invisibles et l'accès direct aux marchés. Nous avons conjointement proposé de fixer des limites aux ordres invisibles afin de préserver le processus d'établissement des cours, inséparable de la qualité des marchés. Nous continuons de surveiller et d'évaluer la portée et l'incidence des systèmes de négociation algorithmique et de négociation à haute fréquence. Enfin, l'OCRCVM a publié, afin de recueillir des commentaires, des propositions relatives aux ventes à découvert et aux transactions échouées en nous fondant sur des études et des données exhaustives.

Confiance envers l'OCRCVM

Pour susciter la confiance en les marchés financiers, il faut que les parties intéressées nous fassent confiance pour ce qui est d'assurer une réglementation efficace, spécialisée et rentable.

Nous nous sommes engagés à améliorer continuellement nos opérations et à acquérir et développer les connaissances et l'expertise spécialisées nécessaires pour réagir aux nouveaux enjeux et peaufiner les approches réglementaires existantes.



Équipe de direction

Keith Persaud
Premier vice-président
aux finances et à
l'administration

Rosemary Chan
Première vice-
présidente, avocate
générale et secrétaire
générale

Carmen Crépin
Vice-présidente
pour le Québec

Susan Wolburgh Jenah
Présidente et chef de la
direction

Paul R. Riccardi
Premier vice-président
à la mise en
application, aux
politiques et à
l'inscription

Connie Craddock
Vice-présidente aux
affaires publiques

Warren Funt
Vice-président
pour l'Ouest
du Canada

Maureen Jensen
Première vice-
présidente à la
surveillance et à
la conformité

Nous avons mieux intégré nos équipes d'enquête et de poursuite afin d'assurer un transfert harmonieux des dossiers et une mise en application plus efficace et efficiente. Nous avons remanié en profondeur notre programme d'examen de la conduite des affaires afin de le rendre plus pertinent et de l'axer davantage sur les risques. Enfin, nous avons créé un Service de traitement des plaintes et des demandes de renseignements spécialisé pour mieux répondre aux besoins du public.

Cette année, nous avons réalisé un sondage auprès des sociétés membres afin d'obtenir leur avis sur l'efficacité des normes de compétence actuelles. Il est essentiel de définir des normes de compétence applicables aux personnes inscrites et de les mettre à jour pour protéger les investisseurs. Nous avons donc entrepris d'améliorer plusieurs cours en collaboration avec Formation mondiale CSI Inc. De plus, nous avons renégocié notre entente de tarification avec CSI, de sorte que les sociétés régies par l'OCRCVM profitent maintenant de bien meilleurs tarifs, notamment d'un gel des prix des cours de base obligatoires pendant deux ans et de réductions des plafonds applicables aux augmentations futures.

Engagement continu à raffermir la confiance

Un des cinq objectifs stratégiques de l'OCRCVM est de favoriser une culture de la conformité parmi les sociétés

qu'il régit. Un engagement collectif à l'égard de normes strictes et une culture de la conformité est le fondement de l'autoréglementation. Cet engagement est indispensable au renforcement et au maintien de la confiance dans le secteur canadien du placement et l'intégrité de nos marchés financiers.

J'aimerais rendre hommage à Doug McGregor, président sortant du conseil d'administration de l'OCRCVM, ainsi qu'à l'ensemble du conseil pour leur appui et leur dévouement. Merci à tous.

Enfin, je remercie du fond du cœur le personnel de l'OCRCVM. Ce fut une année riche en défis inattendus, qui a exigé un engagement renouvelé à l'égard de nos priorités stratégiques et de la réalisation de nombreuses initiatives clés.

C'est pour moi un privilège de guider les efforts que notre organisme consacre à améliorer l'équité et l'efficacité des marchés financiers canadiens et à renforcer la confiance dans leur intégrité.

La présidente et chef de la direction,

Susan Wolburgh Jenah

Objectifs du tableau de bord réalisés en 2010–2011

Objectif 1 : Bâtir une culture de conformité au sein des sociétés qui relèvent de la compétence de l'OCRCVM

CE QUE NOUS AVONS FAIT EN 2010–2011	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons réécrit en langage simple les règles des courtiers membres.	Nous avons achevé en grande partie le projet de réécriture des règles en langage simple, en les mettant à jour, en les regroupant et en les modifiant au besoin. Nous avons publié 28 règles connexes et 31 notes d'orientation pour commentaires.	La simplification des règles en favorise la compréhension et renforce la conformité.
Nous avons publié rapidement des orientations claires sur les questions clés et émergentes.	Nous avons publié 10 notes d'orientation définitives (sur des sujets tels que les billets à capital protégé, la lutte contre le blanchiment d'argent, les marchés figés et croisés, la meilleure exécution et gestion des ordres, et le recours à certains types d'ordres) et projets de notes d'orientation (sur des sujets tels que les médias sociaux, la convenance, la modification ou l'annulation d'opérations, et le modèle de relation client-conseiller).	La communication proactive des attentes des autorités de réglementation favorise une forte culture de conformité.
Nous avons encouragé les sociétés à poursuivre leurs efforts en matière de conformité, de gestion des risques, de surveillance et de contrôles internes.	Nos trois équipes de conformité (conformité des finances et des opérations, conduite des affaires et conduite de la négociation) ont effectué 305 examens de conformité dans des sociétés membres et publié leurs conclusions et recommandations, en cernant les risques de non-respect de la réglementation importants.	Une forte culture de conformité basée sur des normes d'équité et d'intégrité élevées profite aux investisseurs, au secteur et aux marchés financiers dans leur ensemble.

Objectif 2 : Assurer une réglementation efficace, efficiente et spécialisée

CE QUE NOUS AVONS FAIT EN 2010–2011	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons élargi nos pratiques fondées sur le risque dans le domaine de l'inscription.	Nous avons mis en place un modèle fondé sur le risque pour l'inscription afin de mieux cerner les demandes présentant un risque élevé et d'étayer plus efficacement les décisions en matière d'autorisation et d'inscription.	Une approche fondée sur le risque aide l'OCRCVM à établir les priorités et à affecter les ressources là où elles sont le plus nécessaires.
Nous avons adopté un cadre modifié de transition aux Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les sociétés réglementées par l'OCRCVM et l'avons intégré à notre programme de surveillance de la conformité et à notre système de présentation de l'information.	Nous avons organisé des ateliers et des webinaires, créé des sites Web et rédigé des lignes directrices pour aider les sociétés réglementées par l'OCRCVM à appliquer les IFRS. Nous avons modifié le modèle de présentation de l'information afin de permettre la production de rapports conformes aux IFRS et surveillé sa mise en œuvre.	Les sociétés membres reçoivent le soutien nécessaire pour se conformer aux changements imposés par les nouvelles IFRS, lesquels s'inscrivent dans un mouvement mondial vers l'adoption d'un jeu unique de normes réglementaires.
Nous avons conçu et mis en œuvre le nouveau programme national d'examen du Service de la conformité de la conduite des affaires.	Nous avons mis à jour tous les modules du programme d'examen de la conformité du Service de la conformité de la conduite des affaires, simplifié le processus à l'aide d'améliorations technologiques, adopté des lignes directrices en matière de tests et formé le personnel.	Cela permet au Service de la conformité de la conduite des affaires d'employer une approche fondée sur le risque pour se concentrer sur les opérations et les risques inhérents propres aux sociétés de façon plus rapide et efficiente, ce qui rend l'affectation des ressources internes plus efficace.

Objectif 3 : Raffermer la confiance dans l'équité et l'intégrité des marchés financiers canadiens

CE QUE NOUS AVONS FAIT EN 2010–2011	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons amélioré la capacité de l'OCRCVM de surveiller et d'analyser les négociations entre marchés.	Nous avons lancé un nouveau système de surveillance, la plateforme d'enrichissement des technologies de surveillance (STEP), qui permet à l'OCRCVM de surveiller les négociations sur l'ensemble des marchés boursiers au moyen d'alertes et de rapports personnalisés et améliorés.	La plateforme permet à l'OCRCVM de surveiller et d'analyser les négociations sur tous les marchés boursiers plus efficacement et de surveiller les activités entre marchés.
Nous avons modifié les procédures de mise en application afin d'améliorer la rapidité et l'efficacité.	Nous avons créé une unité de mise en application spécialisée dans les contraventions aux Règles universelles d'intégrité du marché. Nous avons adopté un modèle intégré d'équipe des enquêtes et du contentieux.	Une mise en application de la loi plus efficace favorise la confiance des investisseurs.

Objectif 3 : (suite)

CE QUE NOUS AVONS FAIT EN 2010–2011	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons conçu un service amélioré d'information des investisseurs au sujet des personnes inscrites auprès de l'OCRCVM.	Nous avons lancé un nouveau service sur le Web, <i>Info-conseiller</i> , permettant de fournir aux investisseurs des renseignements sur les catégories d'autorisations, l'octroi des permis, les cours et programmes de formation et les antécédents disciplinaires des conseillers chez les courtiers réglementés par l'OCRCVM.	Les investisseurs ont ainsi un moyen plus rapide et plus facile d'obtenir des renseignements pour prendre des décisions éclairées lorsqu'ils doivent choisir un conseiller. Les utilisateurs ont obtenu plus de 43 000 rapports par l'intermédiaire de ce service durant les sept mois suivant le lancement.
Nous avons continué d'améliorer le modèle de relation client-conseiller en vue de sa mise en œuvre.	Nous avons de nouveau publié la version modifiée des propositions et du projet de lignes directrices afin de préciser les rôles du courtier, du conseiller et du client, d'améliorer les informations fournies au sujet des conflits d'intérêts et de renforcer l'évaluation de la convenance.	Le modèle de relation client-conseiller favorisera la protection des investisseurs en améliorant la transparence et la pertinence des informations fournies au sujet de la tarification, de l'évaluation de la convenance, des conflits et du rendement des comptes.
Nous avons mené à bien un examen complet du programme d'arbitrage de l'OCRCVM, notamment en publiant un document de réflexion et en menant une consultation poussée auprès des parties intéressées.	Entre autres modifications, nous avons relevé à 500 000 \$ le plafond des montants accordés et offert aux investisseurs l'option d'éliminer le pouvoir discrétionnaire de l'arbitre d'octroyer les dépens.	L'arbitrage représente une option viable pour un règlement rapide et économique des différends et fournit une solution de remplacement valable aux poursuites judiciaires longues et coûteuses.
Nous avons publié une règle décrivant nos attentes en matière de déclaration, de conformité et de surveillance à l'égard des membres qui négocient sur le marché des titres hors cote et des titres à revenu fixe.	Nous avons adopté la version définitive de la règle sur la fixation d'un juste prix pour les titres négociés hors cote et des obligations relatives aux avis d'exécution avant de la soumettre aux ACVM pour approbation.	Nous avons défini des normes précises de fixation d'un juste prix et amélioré l'information à fournir dans les avis d'exécution en ce qui concerne les titres à revenu fixe et les titres négociés hors cote.
Nous avons suivi les questions touchant la structure des marchés pour élaborer des réponses appropriées sur le plan des politiques.	Nous avons réalisé deux études exhaustives sur les ventes à découvert et les transactions échouées sur les marchés canadiens et proposé des modifications de règles, notamment l'élimination du critère relatif à la variation du cours.	Ces mesures assurent que l'élaboration des règles se fonde sur l'analyse et permettent à l'OCRCVM d'atteindre un équilibre entre les solutions conçues au Canada et les approches mondiales en matière de réglementation.

Objectif 4 : Être un organisme rentable

CE QUE NOUS AVONS FAIT EN 2010–2011	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons achevé le modèle de tarification des courtiers et publié un projet de modèle de tarification des marchés pour commentaires.	De concert avec les sociétés réglementées par l'OCRCVM et les marchés, nous avons élaboré deux nouveaux modèles de tarification visant une répartition équitable des coûts des activités de réglementation de l'OCRCVM.	Cette mesure assure que les frais de l'OCRCVM sont évalués de façon équitable et transparente et permet à l'OCRCVM de recouvrer ses coûts en totalité.
Nous avons misé sur la technologie en mettant en place une plateforme logicielle dans tous les services de conformité de l'OCRCVM.	Nous avons investi dans un progiciel de vérification qui facilitera la planification, l'exécution, la production de rapports, l'analyse et l'entreposage, et l'avons mis en œuvre.	Cette mesure augmente l'efficacité et la productivité du personnel et facilite un plus grand partage de l'information et des connaissances.

Objectif 5 : Être un organisme responsable, juste et souple

CE QUE NOUS AVONS FAIT EN 2010–2011	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons étudié la satisfaction du personnel.	Nous avons réalisé un sondage auprès du personnel et formé des groupes de discussion internes afin de recueillir davantage de commentaires.	Cette mesure favorise un milieu de travail qui attire et fidélise un personnel expert et engagé.
Nous avons pris des mesures pour offrir en temps utile une formation pertinente au personnel de l'OCRCVM.	Nous avons embauché un directeur de la formation et du perfectionnement chargé d'élaborer des programmes internes, mis au point une formation en gestion personnalisée et proposé des possibilités de formation sur des sujets spécialisés.	La formation nous aide à donner au personnel une connaissance intime et étendue du marché et du secteur que nous réglementons.

Relever la barre



Beaucoup d'investisseurs ont recours à un conseiller pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Dans cette relation, le client s'attend à des **conseils avisés et sans parti pris**, qui tiennent compte de sa situation financière, de ses besoins de placement, de son expérience en placement et de sa tolérance au risque. Le modèle de relation client-conseiller repose sur un devoir de prudence qui oblige les conseillers à faire preuve d'équité, d'honnêteté et de bonne foi.

Nous avons revu les modèles de relation client-conseiller proposés afin non seulement de clarifier les obligations actuelles des conseillers, dont celle de gérer les conflits d'intérêts, mais aussi de définir des lignes directrices améliorées pour la divulgation des frais, des pratiques de rémunération et du rendement des comptes et d'imposer des exigences d'évaluation de la convenance rehaussées.

Nous poursuivons d'autres initiatives en matière de convenance, incluant des changements visant à améliorer nos efforts de conformité et de mise en application, ainsi qu'une attention particulière portée aux questions de convenance touchant les aînés.

Inscription, compétences et titres

Les investisseurs doivent pouvoir se fier sur la qualité, l'intégrité et le professionnalisme des sociétés réglementées par l'OCRCVM et de leurs employés autorisés par l'OCRCVM. Au cours de la dernière année, nous avons porté une attention particulière aux demandes d'inscription de particuliers qui présentaient un risque plus élevé et qui soulevaient des doutes en ce qui a trait aux « qualités requises ». Nos employés du service de l'inscription ont fait près de 350 recommandations afin d'imposer des conditions à l'autorisation des particuliers. De plus, les employés ont intensifié les efforts consacrés à l'examen des politiques et procédures internes de recrutement et d'embauche des sociétés et effectué une mini-enquête auprès des sociétés jugées plus à risque afin de s'assurer que leur personnel de surveillance soit autorisé, conformément aux règles de l'OCRCVM.

L'OCRCVM établit des normes de compétence pour les personnes autorisées, qu'il révisé pour s'assurer que ces normes continuent de refléter la réalité des marchés et les besoins des investisseurs. Cette année, nous avons effectué un sondage auprès de nos sociétés membres qui a permis



de cibler un certain nombre d'améliorations possibles aux compétences, que l'OCRCVM et Formation mondiale CSI Inc. vont approfondir au cours de la prochaine année.

Nous avons mené un sondage afin de mieux comprendre comment les titres et désignations étaient utilisés par les personnes autorisées des sociétés réglementées par l'OCRCVM devant la prolifération des titres et désignations en usage. Les résultats de ce sondage vont nous éclairer sur les politiques et les procédures des sociétés sur l'usage des titres et des désignations, incluant les processus d'approbation et de conformité dans ce domaine. Ils vont nous aider à déterminer la pertinence d'une surveillance réglementaire ou de lignes directrices dans ce domaine.

Pour faciliter l'accès des investisseurs aux antécédents des personnes autorisées par l'OCRCVM qui sont employées par des sociétés de courtage assujetties à notre réglementation, nous avons lancé le service *Info-conseiller* de l'OCRCVM. Cet outil de recherche et de production de rapports en ligne permet aux investisseurs de prendre des décisions éclairées en leur fournissant de l'information sur les services que les personnes inscrites sont autorisées à offrir et sur leurs antécédents professionnels et leur

formation, en plus de leur dossier disciplinaire, le cas échéant. Sept mois après le lancement de ce service, plus de 43 000 rapports *Info-conseiller* de l'OCRCVM ont été produits pour l'exercice 2010–2011.

Le marché des titres à revenu fixe dans la mire

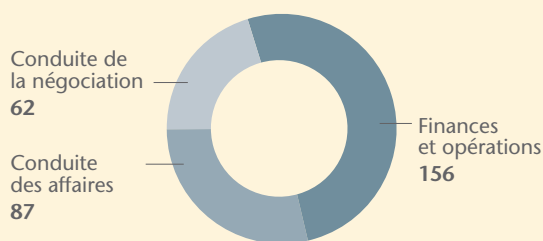
Au cours de la dernière année, nous avons consacré davantage de ressources réglementaires à la surveillance du vaste marché des titres à revenu fixe canadien en pleine expansion qui, avec des dépôts excédant 2,1 billions de dollars, dépasse en valeur les actions détenues par les investisseurs, selon les statistiques compilées par Services de dépôt et de compensation CDS inc.

Cet intérêt accru s'explique par l'importance de ce marché aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les petits investisseurs et par le degré de transparence plus faible des marchés à revenu fixe hors cote comparativement aux marchés des titres de participation cotés.

Notre nouvelle règle sur l'établissement d'un juste prix pour les titres à revenu fixe et les autres titres hors cote, qui a été adoptée dans sa forme définitive cette année, établit des normes claires afin de s'assurer que les prix payés ou obtenus par les clients sont justes et raisonnables et que toute commission payée est clairement divulguée.

Inspections sur place de la conformité des sociétés par les équipes de la conformité de l'OCRCVM

Période de 12 mois terminées le 31 mars 2011

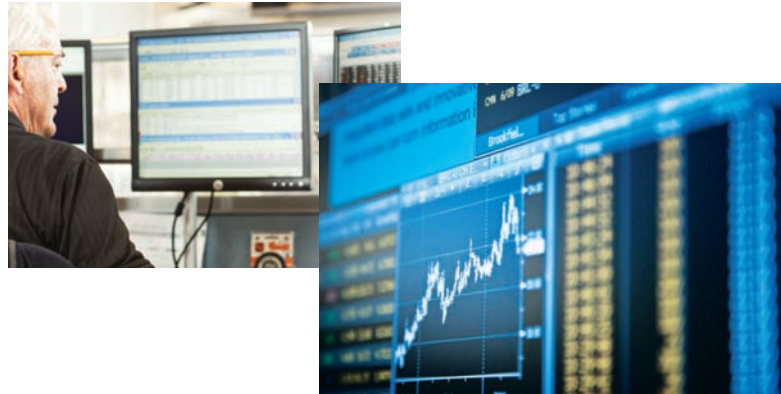


Activité d'inscription

Activités touchant des personnes inscrites pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2011

Demandes d'inscription	3 759
Modifications de l'inscription	5 688
Total	9 447

Réglementation novatrice et proactive



Nous avons mis la priorité sur les investissements en technologie. En 2010, nous avons lancé **STEP**, la plateforme d'enrichissement des technologies de surveillance, afin de pouvoir composer avec des volumes plus élevés et une négociation accélérée dans un environnement multimarchés. L'an dernier, nous avons surveillé 351 millions d'opérations sur 9 marchés, une augmentation de 34 pour cent par rapport à l'an dernier. Le flux de messages – incluant les cotations, les ordres, les annulations et les opérations – continue d'augmenter avec une moyenne de 160 millions de messages par jour, et le nombre total d'ordres dépasse maintenant le nombre d'opérations, à raison de 57 pour 1.

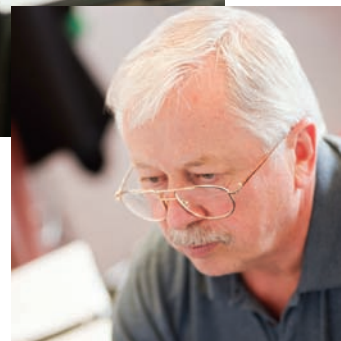
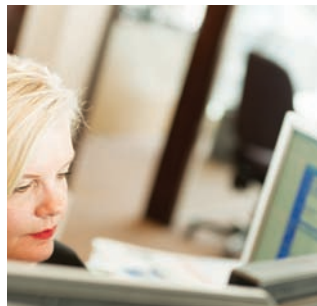
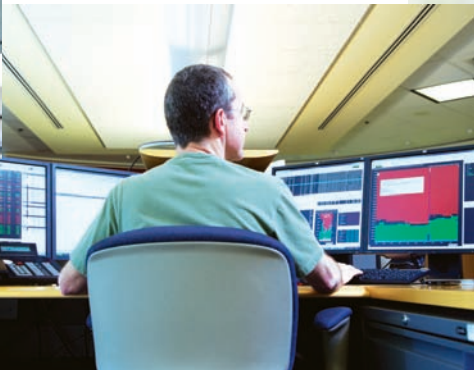
Nous avons investi dans la technologie pour aider le personnel à repérer plus facilement les violations réglementaires potentielles et à identifier et analyser les modèles de négociation, ce qui va nous permettre de mieux comprendre l'impact des différentes technologies, règles et stratégies sur la négociation. La plateforme STEP permet aussi au personnel de créer rapidement et efficacement des alertes à partir de cette analyse pour aider à surveiller certaines violations potentielles sur tous les marchés d'une manière intégrée et en temps réel.

L'an dernier, nous avons mis en place une plateforme de vérification commune pour nos services de la conformité des finances et des opérations, de la conduite des affaires et de la conduite de la négociation. Ainsi, les services de la conformité de l'OCRCVM utilisent maintenant la même plateforme de vérification, les fichiers d'inspection sont automatisés et facilement accessibles et les membres du personnel peuvent travailler simultanément sur un même fichier. Cet investissement en technologie a augmenté l'efficacité et la productivité.

Solutions réglementaires adaptées à la réalité canadienne

Pour faire face à la complexité de nos enjeux réglementaires, nous devons trouver un juste équilibre entre des approches et des solutions adaptées à la réalité canadienne et une certaine uniformité avec les approches mondiales.

Nous avons effectué deux études exhaustives portant sur les ventes à découvert et les transactions échouées, qui ont mené à l'établissement d'une approche réglementaire adaptée aux particularités du marché canadien. Ces études nous ont fourni des données et une analyse essentielles pour établir des politiques efficaces et s'assurer que nos règles d'intégrité des marchés canadiens s'appuient sur des données pertinentes et récentes.



Au terme de ces études, des modifications ont été proposées aux règles, dont l'abrogation du test d'écart, qui exigeait que les ventes à découvert soient exécutées à un prix au moins aussi élevé que le dernier prix de vente du titre sur un marché donné.

Nous sommes aussi en train de mettre au point une approche « canadienne » pour la réglementation des ordres opaques. En collaboration avec les ACVM, l'OCRCVM a proposé des limites pour l'utilisation des ordres opaques dont l'obligation d'exécuter les ordres visibles avant les ordres opaques, sous réserve de certaines exceptions, et l'exigence que les ordres opaques reflètent une amélioration significative du cours. Nous estimons que ces limites sont nécessaires pour maintenir la qualité du mécanisme de formation des cours et pour corriger les problèmes liés à l'incidence des ordres opaques sur la qualité du marché financier canadien.

Proactivité et innovation

Le nouveau modèle de tarification de la Réglementation des marchés proposé privilégie une approche souple qui peut s'adapter aux changements au sein des marchés. Le modèle tient compte dans son calcul de l'ensemble des messages et des opérations sur les marchés de manière à refléter avec une plus grande justesse les différents éléments du coût de la réglementation des marchés. Les modèles de tarification de la Réglementation des marchés et de la Réglementation des courtiers proposés ont été conçus en consultation avec les sociétés et les marchés réglementés par l'OCRCVM. Les deux modèles visent un traitement équitable et transparent des membres de l'OCRCVM, ils favorisent une saine concurrence au sein du secteur et ils nous permettent de fonctionner selon une méthode de recouvrement des coûts.

Le krach éclair du 6 mai 2010 : En l'espace de quelques minutes, les actions nord-américaines ont plongé et se sont redressées de façon spectaculaire. **8,5 %** des titres cotés à la TSX et **13,8 %** des titres cotés à la TSXV ont subi des baisses de 10 % ou plus.

Réaction de l'OCRCVM :

- Décisions de modifier ou d'annuler 223 opérations sur 5 titres différents.
- Examen des opérations totalisant 230 millions de données se rapportant aux 47 titres ayant subi des reculs de 20 % ou plus.
- Cinq recommandations :
 1. Réévaluer la pertinence d'un coupe-circuit à la grandeur du marché afin de déterminer si un coupe-circuit canadien indépendant ne serait pas préférable.
 2. Entreprendre des recherches afin de déterminer si des coupe-circuits sous forme d'arrêts des opérations temporaires devraient être adoptés au Canada.
 3. Inciter les marchés à adopter des contrôles de volatilité dont la forme et le niveau devraient être examinés afin de déterminer s'ils doivent être harmonisés.
 4. Inciter les courtiers à déterminer la meilleure façon de gérer les ordres de vente stop dans un environnement multimarchés à haute vitesse et à offrir un encadrement au personnel et aux clients, y compris ceux qui sont autonomes.
 5. Revoir les politiques et procédures actuelles sur les cours erronés et déraisonnables.

Des marchés équitables et transparents



La confiance des investisseurs dans l'intégrité du secteur des services financiers se gagne au prix d'un traitement **juste, rapide et cohérent** des plaintes.

Au dernier trimestre de l'exercice 2010, nous avons introduit une nouvelle règle sur le traitement des plaintes qui fixe des normes claires et des délais que doivent respecter les courtiers pour accuser réception des plaintes de clients, faire enquête et les résoudre. Pendant l'année écoulée, nous avons surveillé le respect par les courtiers des nouvelles lignes directrices, plus strictes. Nous avons fait une étude pour examiner comment elles appliquent la nouvelle règle et nous évaluerons leurs pratiques dans nos inspections de la conformité.

La nouvelle norme de traitement des plaintes impose aux sociétés l'obligation de donner aux clients une réponse détaillée dans les 90 jours civils. Les sociétés qui sont dans l'impossibilité de le faire doivent communiquer avec le client et l'OCRCVM dans les 90 jours, en expliquant la raison du retard et précisant quand elles répondront. Pendant la première année d'application, les sociétés ont été en mesure de donner une réponse détaillée aux clients dans les délais dans 78,3 % des cas, comparativement à 47,6 % à peine pendant la même période un an plus tôt, avant la mise en œuvre de la nouvelle règle. L'OCRCVM surveille tous les cas dans lesquels la société n'a pas pu respecter la norme des 90 jours.

À l'interne, nous avons renforcé notre processus de réception et de résolution des plaintes en créant un

nouveau groupe responsable des plaintes et demandes d'information pour apporter une réponse plus efficace et plus rapide aux membres du public. Ce nouveau groupe est doté d'un personnel exclusif de professionnels chevronnés et expérimentés qui ont pour unique mission de répondre aux demandes du public.

Règlement des différends

Nous avons examiné et analysé en profondeur le programme d'arbitrage de l'OCRCVM afin de trouver des façons d'améliorer son efficacité et son accessibilité.

Les changements qui en résultent et qui sont maintenant en place comprenaient un relèvement du plafond des frais imputables de 100 000 \$ à 500 000 \$. Nous donnons désormais aussi aux investisseurs le choix de demander que les participants acquittent leurs propres frais juridiques ou de laisser l'arbitre décider de l'imputation de tous les frais juridiques. Nous créons de nouvelles vidéos Web pour aider les investisseurs à mieux comprendre les options de règlement des différends et d'indemnisation dont ils disposent en qualité de clients de sociétés réglementées par l'OCRCVM, y compris les services offerts par deux arbitres désignés par l'OCRCVM. Nous surveillons les programmes pour savoir si davantage de clients des sociétés que nous réglementons optent pour le programme révisé d'arbitrage pour résoudre leurs différends.

Processus de mise en application et priorités

Nous avons continué d'améliorer l'efficacité et la rapidité de nos procédures et de nos opérations de mise en application. Sur le plan opérationnel, nous avons créé un groupe exclusif de mise en application sur le marché, qui est spécialisé dans les violations des règles des marchés. Nous avons aussi adopté un modèle d'équipe intégrée dans lequel enquêteurs et avocats collaborent dans tout le processus de mise en application pour déterminer d'un commun accord



la stratégie à suivre et assurer que les résultats de la mise en application sont justes, opportuns et efficaces.

Nous avons entrepris une évaluation exhaustive qui a débouché sur des modifications de nos critères de sélection des dossiers dans lesquelles il convient de poursuivre les procédures de mise en application et, par une collaboration plus étroite avec nos directions de la conformité, nous nous centrons sur les questions disciplinaires prioritaires, notamment celles touchant des points de surveillance et de convenance.

Nous avons aussi pris des mesures pour clarifier notre domaine de compétence en matière de mise en application en publiant une proposition visant à établir un délai clairement défini de six ans dans lequel le personnel doit engager des procédures contre des sociétés membres ou des personnes autorisées actuelles ou anciennes.

Nous regroupons et mettons à jour les règles de mise en application en matière de conduite des affaires des courtiers en valeurs mobilières et de négociation sur les marchés canadiens surveillés par l'OCRCVM. Ces règles proposées seront publiées pour commentaires après l'approbation du conseil. Ce regroupement des anciennes règles de procédure de la mise en application de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et de Services de réglementation du marché (SRM) marque un progrès important dans nos efforts continus de créer un ensemble cohérent unique de règles qui soit juste, transparent et facilement compris par toutes les parties intéressées.

L'an dernier, notre personnel de la mise en application a tenu au total 303 enquêtes, 60 instances disciplinaires (47 contre des particuliers, 13 contre des sociétés) et transmis quatre cas aux autorités policières. L'OCRCVM a suspendu une société et 18 personnes, radié définitivement de ses cadres 13 personnes, radié deux sociétés et imposé

des amendes pour un total de 4,9 millions de dollars. Nous avons recouvré 98,8 % des amendes imposées à des sociétés et 14,6 % de celles imposées à des particuliers, sur la base du total après appels.

Types de contraventions dans les mesures de mise en application

Particuliers – Ventilation des contraventions

Négociation discrétionnaire	4
Refus de coopération	9
Falsification	4
Fraude	1
Obligation de veiller aux intérêts du client	10
Vérification diligente/Convenance	16
Opérations financières personnelles inappropriées	7
Détournement	6
Déclaration fausse ou trompeuse	11
Opérations effectuées sans inscription dans les livres	6
Activités commerciales externes	1
Surveillance	5
Conflit d'intérêts dans la négociation	1
Violation d'un ordre de négociation	3
Opérations effectuées sans l'inscription réglementaire	4
Négociation non autorisée	5
Conflit d'intérêts non déclaré	6
Total*	99

Sociétés – Ventilation des contraventions

Insuffisance de capital	5
Non-traitement de comptes de clients	2
Non-respect de l'obligation du meilleur prix	3
Livres et registres	2
Contrôle interne	4
Surveillance	8
Total*	24

* Les totaux correspondent à la gamme des contraventions relevées dans l'ensemble des procédures disciplinaires et excèdent donc le nombre de 47 instances réelles contre des particuliers et 13 contre des sociétés.

La gouvernance

Administrateurs

Le Conseil d'administration de l'OCRCVM est composé de 15 administrateurs, dont la présidente et chef de la direction, et d'un nombre égal d'administrateurs indépendants et d'administrateurs du secteur (marchés ou courtiers membres).

- Sept administrateurs indépendants
- Cinq représentants des courtiers membres
- Deux représentants des marchés membres

Le président du conseil peut être un administrateur du secteur ou un administrateur indépendant.

Le Groupe TMX peut nommer l'un des administrateurs représentant les marchés, conformément au Règlement de l'OCRCVM. L'autre administrateur représentant les marchés est un représentant d'un marché autre qu'un marché ayant des liens avec le Groupe TMX ou qu'une entité membre du Groupe TMX.

Présidente et chef de la direction

Susan Wolburgh Jenah (depuis février 2007)**
Présidente et chef de la direction, OCRCVM
Toronto (Ontario)

Administrateurs du secteur

Doug McGregor, président (depuis septembre 2009)
Président et cochef de la direction,
RBC Marchés des capitaux
Toronto (Ontario)
• Membre du Comité des finances et de la vérification

Robert C. Blanchard (depuis août 2010)
Président, Haywood Securities Inc.
Toronto (Ontario)
• Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

Tal Cohen (depuis novembre 2009)
Chef de la direction, Chi-X Global
New York, État de New York, États-Unis
• Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

M. Marianne Harris (depuis septembre 2010)
Directrice générale et présidente,
Merrill Lynch Canada, Inc.
Toronto (Ontario)
• Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

Michelle Khalili (depuis décembre 2008)
Directrice générale, Marchés du capital de
risque, Marchés mondiaux CIBC inc.
Toronto (Ontario)
• Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

Thomas A. Kloet (depuis octobre 2008)
Chef de la direction, Groupe TMX Inc.
Toronto (Ontario)
• Membre du Comité des finances et de la vérification

Yves Néron (depuis septembre 2010)
Premier vice-président, Valeurs mobilières
Desjardins
Montréal (Québec)
• Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

Administrateurs indépendants

**Gerry Rocchi, vice-président
du Conseil** (depuis août 2004)
Chef de la direction, Green Power Action Inc.
Toronto (Ontario)
• Membre du Comité de la gouvernance
• Membre du Comité des finances et de la vérification

Kerry Adams (depuis mai 2008)
Conseillère en investissements
Aurora (Ontario)
• Membre du Comité de la gouvernance

Mike Gagné (depuis septembre 2009)
Administrateur de sociétés
Invermere, Colombie-Britannique
• Membre du Comité de la gouvernance
• Membre du Comité des finances et de la vérification

Eric Kirzner (depuis août 2010)
Professeur, Rotman School of Management,
Université de Toronto
Toronto (Ontario)
• Membre du Comité de la gouvernance

Daniel Leclair (depuis juin 2004)
Administrateur de sociétés
Shefford (Québec)
• Président du Comité des finances et de la vérification

Daniel F. Muzyka (depuis juin 2005)
Professeur et doyen, Sauder School of Business,
The University of British Columbia
Vancouver (Colombie-Britannique)
• Membre du Comité de la gouvernance
• Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

Grant Vingoe (depuis août 2004)
Associé, Arnold & Porter LLP
New York, État de New York, États-Unis
• Président du Comité de la gouvernance

Administrateurs sortants

Roger Casgrain (de juin 2005 à septembre 2010)
Vice-président exécutif, Casgrain &
Compagnie Limitée
Montréal (Québec)
• Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

Jill Denham (de septembre 2009 à mai 2010)
Consultant
Toronto (Ontario)
• Membre du Comité de la gouvernance

Robert LeSourd (de mai 2008 à avril 2010)
Premier vice-président et associé directeur
général à l'exploitation de l'Ouest
Mackie Research Capital
Calgary (Alberta)
• Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

Ronald S. Lloyd (de juin 2004 à septembre 2010)
Président et chef de la direction, Valeurs
mobilières Crédit Suisse (Canada), Inc.
Toronto (Ontario)
• Président du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

De gauche à droite
Susan Wolburgh Jenah
Doug McGregor,
président du conseil
Robert C. Blanchard
M. Marianne Harris
Michelle Khalili
Thomas A. Kloet
Yves Néron
Tal Cohen



Présence des administrateurs aux réunions du conseil et des comités

(1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011)

Au total, 32 réunions ont eu lieu pendant l'exercice terminé le 31 mars 2011, dont neuf réunions du conseil; une assemblée annuelle des membres a été tenue. On trouvera ci-dessous une ventilation des présences.

Administrateur	Conseil d'administration	Finances et vérification	Gouvernance	Comité des ressources humaines et des régimes de retraite	Réunions spéciales	Rémunération totale**
Kerry Adams	6/6		14/14		2/3	42 972,18 \$
Robert C. Blanchard*	4/4			2/2	1/1	
Roger Casgrain^	3/4				1/2	
Tal Cohen	5/6			1/2	2/3	
Jill Denham^	1/1		3/3			6 117,89 \$
Mike Gagné	6/6	6/6	14/14		3/3	55 548,35 \$
M. Marianne Harris*	4/4			2/2	1/1	
Michelle Khalili	6/6			2/2	3/3	
Eric Kirzner*	4/4		4/5		1/1	22 529,38 \$
Thomas A. Kloet	5/6	6/6			2/3	
Daniel Leclair	6/6	6/6			3/3	45 095,02 \$
Robert LeSourd^						
Ronald S. Lloyd^	1/2				1/2	
Doug McGregor	6/6	3/6			2/3	
Daniel F. Muzyka	5/6		10/12	2/2	2/3	45 076,60 \$
Yves Néron*	4/4			2/2	1/1	
Gerry Rocchi	6/6	6/6	11/11		3/3	52 667,04 \$
Grant Vingoe	6/6		14/14		3/3	48 500,00 \$
Susan Wolburgh Jenah	6/6	6/6	14/14	2/2	3/3	

* Cet administrateur s'est joint au conseil au cours de l'année.

^ Cet administrateur a quitté le conseil au cours de l'année.

Nota : Seuls les administrateurs indépendants sont rémunérés. Les administrateurs du secteur ne sont pas rémunérés par l'OCRCVM.

Rémunération des administrateurs

L'OCRCVM ne rémunère pas les administrateurs du secteur pour leur participation au conseil de l'OCRCVM ou à ses comités.

L'OCRCVM rémunère les administrateurs indépendants selon le barème suivant :

Conseil

- Honoraires annuels de 15 000 \$
- Président du conseil – 7 500 \$ additionnels, si le président est un administrateur indépendant
- Vice-président du conseil – 4 000 \$ additionnels, si le vice-président est un administrateur indépendant
- Réunion du conseil durant moins de deux heures – jetons de présence de 1 000 \$
- Réunion du conseil durant deux heures ou plus – jetons de présence de 1 500 \$

Comités

- Membres d'un comité – 1 500 \$ par année
- Présidents d'un comité – 4 000 \$ (sauf dans le cas du président du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite, dont les honoraires seront de 3 500 \$)
- Réunions d'un comité durant moins de deux heures – 1 000 \$
- Réunions d'un comité durant deux heures ou plus – 1 500 \$

Si le lieu d'une réunion nécessite une journée supplémentaire de déplacements et que l'administrateur y assiste en personne, des honoraires de déplacement supplémentaires de 1 000 \$ seront versés.

Mandats des comités du Conseil

Comité de la gouvernance

Recommande des candidats admissibles pour siéger au conseil et à ses comités; examine les principes et les pratiques de l'OCRCVM; cerne et gère les conflits d'intérêts potentiels; établit le processus d'autoévaluation du conseil; nomme les membres du comité d'instruction.

Comité des finances et de la vérification

Aide le conseil dans la supervision des processus comptables et d'information financière, des qualifications, de l'indépendance et du rendement du vérificateur indépendant de l'OCRCVM et des processus de gestion des risques ainsi que du système de contrôle de l'OCRCVM.

Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

Assure que l'OCRCVM est en mesure de recruter et de conserver du personnel ayant le calibre et l'expérience qui conviennent pour atteindre ses objectifs et améliorer le professionnalisme et l'efficacité de l'organisme. Aide le conseil à surveiller la mise en œuvre de ses politiques et procédures en matière de ressources humaines, ainsi que ses régimes d'avantages et de retraite et à voir à ce que ceux-ci soient conformes à la réglementation.



De gauche à droite
Kerry Adams
Mike Gagné
Eric Kirzner
Daniel Leclair
Daniel Muzyka
Gerry Rocchi,
vice-président du conseil
Grant Vingoe

Rapport de gestion

(en milliers de dollars)

Le présent rapport de gestion comprend les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2011, les chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 31 mars 2010 et les notes y afférentes.

L'OCRCVM est un organisme sans but lucratif qui fonctionne suivant un principe de recouvrement des coûts et qui recouvre ses frais de fonctionnement auprès de plusieurs sources. La principale source constitue la cotisation des membres relativement aux activités liées à la réglementation des courtiers et à la réglementation des marchés qui est recueillie selon leur modèle de coûts respectif. Les sources secondaires de produits liées à la réglementation des courtiers sont les contributions à l'égard des prises fermes, lesquelles constituent un pourcentage de la valeur de la plupart des placements publics par voie de prises fermes du marché boursiers et du marché de titres d'emprunt au Canada, et les droits d'inscription fondés sur des ententes de partage des frais conclues auprès des commissions provinciales de valeurs mobilières. Une autre source de produits importante liée à la réglementation du marché se rapporte aux frais en matière d'information occasionnelle versés par la Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance TSX (TSX-V) pour la gestion de leurs politiques en matière d'information occasionnelle.

L'OCRCVM a développé deux propositions de modèles de coûts au cours du dernier exercice, soit un modèle relatif aux activités liées à la réglementation des courtiers et l'autre relatif aux activités liées à la réglementation des marchés, et a soumis ces deux modèles aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») aux fins d'approbation. Si les deux modèles sont approuvés, notre objectif serait de les mettre en œuvre pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2012. Comme l'OCRCVM fonctionne suivant un principe de recouvrement des coûts, il est prévu que la mise en œuvre des deux modèles de coûts aura une incidence minimale sur les produits.

Informations financières abrégées

Fonds non grevé d'affectations

(en milliers de dollars)

	Exercice 2011	Exercice 2010	Écart	Écart
			\$	%
Fonds non grevé d'affectations				
Produits				
Réglementation des courtiers				
Cotisations des membres	40 598 \$	38 846 \$	1 752 \$	5 %
Contributions à l'égard des prises fermes	8 122	8 404	(282)	(3)%
Droits d'inscription	2 371	2 381	(10)	0 %
Droits d'entrée	270	160	110	69 %
	51 361	49 791	1 570	3 %
Réglementation du marché				
Application des RUIM	25 435	23 074	2 361	10 %
Présentation de l'information en temps opportun	3 378	3 260	118	4 %
	28 813	26 334	2 479	10 %
Autres produits				
Intérêts	294	66	228	345 %
Divers	10	326	(316)	(97)%
	304	392	(88)	(22)%
Total des produits du fonds non grevé d'affectations	80 478	76 517	3 961	5 %
Charges du fonds non grevé d'affectations				
Frais de fonctionnement attribuables à				
la réglementation des courtiers	51 004	48 591	2 413	5 %
Frais de fonctionnement attribuables à				
la réglementation du marché	26 398	24 150	2 248	9 %
	77 402	72 741	4 661	6 %
Excédent des produits par rapport aux charges				
 du fonds non grevé d'affectations	3 076 \$	3 776 \$	(700)\$	(19)%

Produits

Les produits du fonds non grevé d'affectations de l'exercice se sont chiffrés à 80 478 \$. Cette hausse de 3 961 \$ (5 %) par rapport à 76 517 \$ en 2010 découle principalement de la majoration des cotisations des membres et des droits RUIM des activités liées à la réglementation des courtiers. Les cotisations des membres et les droits RUIM représentent environ 82 % de la totalité des produits de l'OCRCVM. Comme l'OCRCVM fonctionne suivant un principe de recouvrement des coûts, ces cotisations et droits sont directement liés aux frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers et des marchés, lesquels ont augmenté 5 % et 9 %, respectivement.

Les cotisations des membres attribuables à la réglementation des courtiers sont fondées sur des budgets approuvés et sont diminuées par d'autres sources de produits qui comprennent les contributions à l'égard des prises fermes, les droits d'inscription et les droits d'entrée. De plus, tout surplus ou déficit provenant de l'exercice précédent peut également avoir une incidence sur les cotisations des membres. Les cotisations des membres ont totalisé 40 598 \$, soit une augmentation de 1 752 \$ (5 %) par rapport à 38 846 \$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation découle essentiellement de la hausse des frais de fonctionnement prévus au budget qui a été contrebalancée par l'application d'un excédent de 3 000 \$ de l'exercice précédent, réduisant ainsi l'incidence liée à l'augmentation des frais.

Les contributions à l'égard des prises fermes se sont établies à 8 122 \$, soit une baisse de 282 \$ (3 %) par rapport à 8 404 \$ en 2010. Elles n'ont pas été aussi solides qu'au cours de l'exercice précédent en raison du volume moindre de placements d'importance ayant eu lieu en 2011 comparativement à 2010.

Les droits d'inscription de 2011 sont demeurés essentiellement les mêmes comparativement à l'exercice précédent.

Pour l'exercice, les droits d'entrée se sont élevés à 270 \$, soit 160 \$ (69 %) de plus qu'au cours de l'exercice précédent en raison de la hausse des nouvelles demandes d'un exercice à l'autre.

Les droits RUIM attribuables à la réglementation des marchés sont également fondés sur des budgets approuvés et sont réduits par les produits liés à la présentation de l'information en temps opportun. Tout comme pour la division de la réglementation des courtiers, tout surplus ou déficit provenant de l'exercice précédent aura une incidence sur les droits. Au cours de l'exercice, les droits RUIM ont totalisé 25 435 \$, soit une augmentation de 2 361 \$ (10 %) par rapport à 23 074 \$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation découle de la hausse des frais de fonctionnement qui a été contrebalancée par l'utilisation d'un excédent de 1 200 \$ de l'exercice précédent.

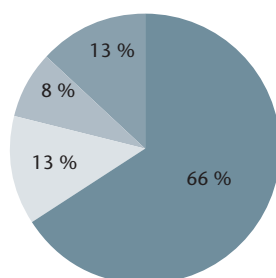
Les produits liés à la présentation de l'information en temps opportun ont atteint 3 378 \$ pour l'exercice, ce qui correspond à une hausse de 118 \$ (4 %) par rapport à l'exercice précédent en raison de la réception, en 2011, de crédits provenant de l'exercice précédent.

Pour l'exercice, les intérêts créditeurs se sont chiffrés à 294 \$ en hausse de 345 % par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation des taux d'intérêt. La politique de placement de l'OCRCVM se concentre sur la conservation du capital et les placements à cet égard se limitent aux obligations gouvernementales fédérales et provinciales à court terme et aux papiers bancaires de catégorie A provenant de banques à charte canadienne.

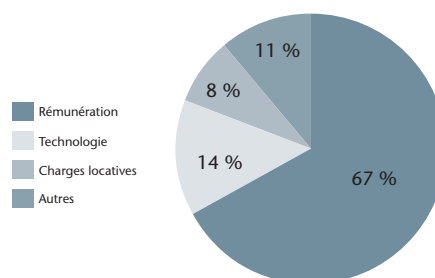
Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement de l'OCRCVM comprennent quatre catégories principales.

Frais de fonctionnement de l'exercice 2011



Frais de fonctionnement de l'exercice 2010



Rapport de gestion

(en milliers de dollars)

Les principales catégories, soit la rémunération, la technologie et les charges locatives, représentent environ 90 % des frais de fonctionnement de l'OCRCVM. Afin de faciliter l'attribution adéquate, les coûts directs sont répartis entre les activités liées à la réglementation des courtiers et celles liées à la réglementation des marchés, et les coûts indirects sont ventilés selon un modèle de répartition des coûts fondé sur les coûts directs ou sur le dénombrement des effectifs.

(en milliers de dollars)	Exercice 2011	Exercice 2010	Écart	Écart
	Actual	Actual	\$	%
Charges attribuables au fonds non grevé d'affectations				
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers	51 004 \$	48 591 \$	2 413 \$	5 %
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés	26 398	24 150	2 248	9 %
	77 402 \$	72 741 \$	4 661 \$	6 %

Les frais attribuables à la réglementation des courtiers se sont établis à 51 004 \$, en hausse de 2 413 \$ (5 %) par rapport à l'exercice précédent en raison de l'accroissement de la main-d'œuvre, des charges salariales et de l'incidence de la taxe de vente harmonisée (TVH). Cette taxe a majoré de 8 % les frais non compensatoires au cours des neuf derniers mois de l'exercice comparativement à l'exercice précédent. De plus, étant donné que les cotisations des membres sont exonérées de la TVH, le crédit d'impôt correspondant visant à réduire la TVH sur les coûts n'a pas donné la diminution attendue, ce qui a accentué l'incidence de la TVH.

Les frais attribuables aux activités de réglementation du marché ont grimpé de 2 248 \$ (9 %) par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 26 398 \$. En mai 2010, l'OCRCVM a introduit un second système de surveillance, soit le système d'enrichissement des technologies de surveillance (STEP), aux fins de surveillance intermarchés et de gestion de volumes accrus. Par conséquent, les frais engagés liés à la technologie ont été plus élevés. Cette augmentation a toutefois été partiellement contrebalancée par les coûts moindres du premier système de surveillance, SMARS, puisque les flux de données et le matériel utilisés auparavant par ce système sont devenus redondants ou ont été transférés au système STEP. L'accroissement de la main-d'œuvre et des charges salariales découlant de la mise en place du système STEP ont occasionné une hausse des frais de rémunération de la division de la réglementation du marché. L'incidence de la TVH sur les frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés a été moindre que pour les frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers étant donné que les droits RUIIM sont imposables; par conséquent, un crédit d'impôt a pu être utilisé, réduisant ainsi les frais admissibles relatifs à la TVH à un niveau inférieur à ce qu'ils étaient avant la mise en œuvre de la TVH.

Excédent des produits par rapport aux charges du fonds non grevé d'affectations

Au cours de l'exercice 2011, les produits ont dépassé les charges de 3 076 \$ pour porter le solde du fonds non grevé d'affectations à 34 871 \$, comparativement à un solde d'ouverture de 29 107 \$. L'excédent de l'exercice précédent a été de 3 776 \$, ce qui représente une diminution de 700 \$ (19 %). Selon la politique interne, l'OCRCVM doit maintenir l'équivalent de trois mois de frais de fonctionnement à titre de solde minimal du fonds. Voici les usages possibles de tout surplus : projets d'immobilisations futurs, financement de régimes de retraite et consolidation des établissements de Toronto.

Fonds grevé d'affectations externes

Les produits du fonds se composent des amendes, des pénalités et des restitutions de profits perçues qui sont déterminées par les formations d'instruction de l'OCRCVM à l'égard des membres ainsi que des cotisations des nouveaux membres (droits d'entrée et intérêts).

En vertu de l'ordonnance de reconnaissance de l'OCRCVM, le fonds est grevé d'affectations provenant des commissions provinciales en valeurs mobilières relativement à ses dépenses admissibles. Celles-ci comprennent :

- les dépenses en immobilisations non récurrentes pour répondre aux nouveaux problèmes en matière de réglementation découlant de la conjoncture économique changeante et directement liées à la protection des investisseurs et à l'intégrité du marché financiers;
- la formation des participants des marchés et du public sur les questions financières, questions d'investissement, de fonctionnement ou de réglementation du marché des valeurs mobilières ou sur la recherche relative à ces questions;

- les dons à des organismes sans but lucratif et exonérés d'impôt, pour la protection et l'éducation des investisseurs;
- les coûts liés à la gestion de la formation d'instruction de l'OCRCVM.

Le total des produits pour l'exercice s'est chiffré à 1 975 \$, contre 1 130 \$ pour 2010. Cette hausse de 845 \$ (75 %) s'explique essentiellement par un accroissement des amendes de 706 \$ (89 %), qui sont passées de 790 \$ à 1 496 \$. Les produits liés aux amendes ont augmenté au cours de l'exercice en raison du nombre accru d'audiences disciplinaires terminées pour lesquelles les amendes ont été imposées et perçues. L'OCRCVM s'efforce de percevoir toutes les amendes imposées par les formations d'instruction; ses capacités à recouvrer les sommes auprès d'anciens membres sont toutefois extrêmement limitées dans la plupart des provinces. L'OCRCVM tente toujours d'améliorer sa capacité à percevoir les amendes.

Les charges liées aux formations d'instruction sont passées de 1 798 \$ à 1 715 \$, ce qui représente une diminution de 83 \$ (5 %) qui découle de la complexité des audiences qui ont eu lieu au cours de l'exercice précédent. Voici les principales autres dépenses admissibles : une cotisation de 743 \$ à la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (la « Fondation »), ce qui porte le total des cotisations au programme à 2 855 \$, y compris les cotisations provenant des anciens organismes; une cotisation de 281 \$ pour les innovations dans le développement social et le développement des entreprises (*Social and Enterprise Development*); des frais de 265 \$ liés au projet de réécriture du manuel de réglementation de l'OCRCVM; et des initiatives de 261 \$ concernant la formation des membres. Les dépenses liées à d'autres projets se sont chiffrées à 407 \$. Ainsi, le total des dépenses de l'exercice a atteint 3 672 \$, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2 816 \$ pour l'exercice précédent.

Le déficit de l'exercice s'élève à 1 697 \$, en hausse de 11 \$ (0,7 %) par rapport au déficit de 1 686 \$ de l'exercice précédent. Les projets d'immobilisations financés à même le fonds au cours de l'exercice totalisent 2 147 \$, principalement à l'égard du système de surveillance des marchés STEP. Le déficit et les dépenses en immobilisations ont fait passer le solde du fonds de 27 532 \$ à 23 516 \$ à la fin de l'exercice. L'OCRCVM a instauré une politique visant à s'assurer que les frais liés aux formations d'instruction sont maintenus.

Fonds du PCAC grevé d'affectations externes

Les activités liées à ce fonds se sont limitées à une hausse des intérêts de 214 \$, intérêts qui sont passés de 12 \$ pour l'exercice précédent à 226 \$. Les placements sont régis par la politique de placement de l'OCRCVM. Le solde du fonds atteint donc 32 488 \$ par rapport au solde d'ouverture de 32 262 \$. L'OCRCVM attend la diffusion d'une décision d'un panel de la CVMO avant de procéder à la distribution de ces sommes conformément à une entente antérieure avec la CVMO.

Fonds pour le regroupement

Ce fonds a été établi afin de soutenir le regroupement de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et des Services de réglementation du marché inc. et la seule activité de ce fonds pour l'exercice considéré se rapporte à des honoraires juridiques relatifs aux règles unifiées de mise en application et au développement d'une proposition d'un modèle de coûts intégrés, ce dernier conformément aux ordonnances de reconnaissance de l'OCRCVM. Le solde de clôture de l'exercice 2011 s'élève à 16 \$.

Situation de trésorerie et sources de financement

À la fin de l'exercice 2011, l'OCRCVM présentait un surplus consolidé de 102 572 \$, en hausse de 2 019 \$ par rapport à 100 553 \$ pour l'exercice précédent, ce qui inclut le fonds des immobilisations, le fonds non grevé d'affectations, le fonds grevé d'affectations externes, le fonds du PCAC grevé d'affectations externes et le fonds pour le regroupement.

Au cours de l'exercice, l'OCRCVM a investi 3 282 \$ en immobilisations relativement à la finalisation de la première étape du système de surveillance des marchés STEP, à des améliorations et à la refonte du site Web, à une mise à jour annuelle des ordinateurs personnels et des ordinateurs portatifs et à un système de ressources humaines.

L'OCRCVM maintient le solde du fonds non grevé d'affectations à un niveau correspondant approximativement à trois mois de frais de fonctionnement en vertu d'une directive interne. Le solde s'élève à 34 871 \$, en hausse de 5 764 \$ depuis le solde d'ouverture, dont un excédent de 12 387 \$ après avoir tenu compte des dépenses prévues pour l'exercice 2012, soit 4 379 \$ pour la réglementation des courtiers et 8 008 \$ pour la réglementation des marchés. Ce surplus peut notamment être utilisé pour réduire les cotisations, financer les régimes de retraite, des projets d'immobilisations futurs ou des travaux de construction ainsi que pour consolider les installations de bureau de Toronto.

Rapport de gestion

(en milliers de dollars)

Engagements

À la fin de l'exercice, le total des loyers minimaux de l'OCRCVM atteignait 29 801 \$ en excluant la TPS/TVH et les frais d'occupation et après déduction des recouvrements prévus auprès d'autres parties aux termes de baux à long terme venant à échéance à diverses dates jusqu'au 18 février 2024. Il s'agit d'une augmentation par rapport au montant de 13 743 \$ de l'exercice précédent, en raison de la location de locaux additionnels aux fins de la consolidation des bureaux de Toronto et de la prolongation de la durée du bail de huit ans.

Après la fin de l'exercice, l'Organisme s'est doté d'une facilité de crédit auprès d'une institution financière canadienne visant le financement de la consolidation des bureaux de Toronto.

Les obligations de l'Organisme en vertu d'ententes de service relativement à la technologie de l'information et à d'autres services administratifs avec le Groupe TMX Inc. venant à échéance en mai 2014 s'élèvent à 13 520 \$, comparativement à 22 523 \$ pour l'exercice précédent.

Après la fin de l'exercice, l'OCRCVM a entamé des discussions avec le Groupe TMX à l'égard de l'utilisation de la plateforme de surveillance des marchés STEP pour surveiller les marchés de la Bourse de Toronto (TSX) et de la Bourse de croissance TSX (TSX-V). Parallèlement à ces discussions, l'OCRCVM et le Groupe TMX discutent d'une résiliation anticipée des ententes de service, y compris de frais potentiels liés à cette résiliation anticipée payables par l'OCRCVM.

L'Organisme parraine le Fonds canadien de protection des épargnants (« FCPE ») qui a été établi afin de protéger les clients qui ont subi des pertes financières en raison de l'insolvabilité d'un courtier membre de l'OCRCVM. L'OCRCVM a donné une garantie de 100 millions de dollars à l'égard de lignes de crédit bancaire du FCPE. Au 31 mars 2011, le FCPE n'avait prélevé aucun montant de ces lignes de crédit. Tout montant prélevé de la garantie serait évalué par rapport aux sociétés membres. Afin de satisfaire à ses éventuelles obligations financières, le FCPE a les ressources suivantes à sa disposition : i) un solde de fonds pour éventualités en caisse de 381 millions de dollars au 31 décembre 2010 (359 millions de dollars en 2009); et ii) des lignes de crédit totalisant 100 millions de dollars (100 millions de dollars en 2009) provenant de deux banques à charte canadiennes, tel qu'il a été mentionné ci-dessus.

L'Organisme a accepté de mettre sur pied la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (la « Fondation »). L'Organisme s'est engagé à financer la Fondation sur une période de trois ans jusqu'à concurrence de 3 750 \$. Au 31 mars 2011, le solde de l'engagement s'élevait à 897 \$. De plus, l'Organisme s'est engagé à financer le programme « Funny Money » de la Fondation pour l'éducation des investisseurs jusqu'à concurrence de 558 \$. Au 31 mars 2011, le solde de l'engagement s'élevait à 216 \$. L'Organisme s'est également engagé à financer le CRC du marché financiers (Capital Markets CRC) pour les travaux de recherche jusqu'à concurrence de 450 \$. Au 31 mars 2011, le solde de l'engagement s'élevait à 150 \$.

Modifications comptables futures

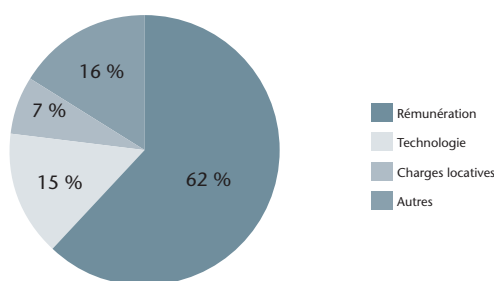
Le 31 décembre 2010, le Conseil des normes comptables (CNC) a publié la Partie III du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité : Normes comptables pour les organismes sans but lucratif* (« normes comptables pour les OSBL »). Les normes sont en vigueur pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. Les normes s'appliquent à tous les organismes sans but lucratif. Les organismes sans but lucratif ont toujours l'option d'adopter les normes internationales d'information financière. L'adoption anticipée est permise. L'OCRCVM a choisi d'adopter la Partie III – Normes comptables pour les OSBL.

Perspectives

Les frais de fonctionnement du prochain exercice devraient atteindre 89 935 \$, dictés par les exigences supplémentaires en matière de ressources humaines en réponse aux demandes croissantes de mandats de réglementation de l'OCRCVM. Ces demandes comprennent l'expansion du processus de résolution des plaintes et un plus grand nombre d'examen de succursales relativement à la conformité. L'Organisme se dotera de main-d'œuvre supplémentaire en technologie de l'information afin d'offrir de meilleures conditions en matière de capacité opérationnelle, d'infrastructure et de mise à l'essai sur le marché.

Le budget de l'OCRCVM pour l'exercice 2012 a été établi selon l'hypothèse que l'OCRCVM étende ses capacités à la division de la réglementation des courtiers, relativement à la conformité de la conduite des affaires et à la gestion des plaintes, et à la division de la réglementation des marchés, relativement à l'amélioration du système STEP.

Frais de fonctionnement prévus de l'exercice 2012



Parmi les nouveaux projets et programmes qui seront lancés au cours du prochain exercice figurent des examens réglementaires sur des aspects précis liés à la conformité et des programmes de conformité mis à jour concernant de nouveaux produits et pratiques des cabinets membres. L'OCRCVM prévoit prendre part à des études spéciales sur de nouveaux problèmes réglementaires. Afin d'être plus efficace, l'OCRCVM planifie automatiser les examens de conformité d'un seul problème. De la main-d'œuvre supplémentaire devrait aussi s'ajouter afin d'améliorer le processus de gestion des plaintes. L'accent sera également porté sur les problèmes liés aux investisseurs plus âgés. L'OCRCVM mettra en place un programme de formation à l'échelle de l'Organisme destiné à standardiser la formation donnée aux gestionnaires et qui sera également concentré sur la formation pertinente propre à chaque fonction.

L'OCRCVM a prolongé la durée de son bail actuel et s'est doté d'une plus grande superficie en vue de la consolidation des bureaux de Toronto qui aura lieu au cours du prochain exercice. Toujours au cours du prochain exercice, l'Organisme migrera à la technologie téléphonique VoIP qui facilitera les communications entre toutes ses installations. Sera également au programme l'amélioration de l'architecture du système STEP afin d'accroître la capacité de traitement et de stockage à un niveau permettant un milliard de messages par jour. En outre, l'infrastructure TI et les centres de données seront simplifiés et mis à jour afin d'offrir un meilleur support.

En raison de ces objectifs, les cotisations des membres de l'exercice 2012 devaient être majorées de 12 % pour les activités de réglementation des courtiers et de 8 % pour les activités de réglementation des marchés comparativement aux cotisations de l'exercice 2011, lesquelles ont été subventionnées grâce à un surplus de l'exercice précédent de 3 000 \$ pour la réglementation des courtiers et de 1 200 \$ pour la réglementation des marchés. Si l'on ne tient pas compte des subventions, l'augmentation des cotisations par rapport à celles 2011 se chiffrerait respectivement à 6 % et à 3 % pour la réglementation des courtiers et des marchés. Suivant l'adoption du budget, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation d'un surplus de 780 \$ provenant de l'exercice 2011 afin de réduire l'augmentation des cotisations pour la division de la réglementation des courtiers de 4 % sur une base postsubvention. Le conseil d'administration a également approuvé l'utilisation de 2,092 millions de dollars tirés du surplus provenant de la réglementation des courtiers dans le but de réduire les cotisations de 4,5 % sur une base postsubvention. Le remboursement du surplus de l'exercice 2011 porte le total des remboursements aux membres, sous la forme de réduction des cotisations, à près de 10 millions de dollars depuis la création de l'OCRCVM en 2008.

La division de la réglementation des marchés de l'OCRCVM a terminé l'exercice 2011 avec un surplus. Les usages possibles de ce surplus comprennent notamment le financement d'un régime de retraite, des projets d'immobilisations futurs et la construction d'installations à Toronto.

États financiers

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

31 mars 2011

Rapport de l'auditeur indépendant	23
Résultats	24
Flux de trésorerie	25
Évolution des actifs nets	26
Situation financière	27
Notes complémentaires	28

Aux membres de
l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières** au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 29 juin 2011

Résultats

(en milliers de dollars)

pour l'exercice clos le 31 mars	2011	2010
Produits du fonds non grevé d'affectations		
Réglementation des courtiers		
Cotisations des membres	40 598 \$	38 846 \$
Contributions à l'égard des prises fermes	8 122	8 404
Droits d'inscription	2 371	2 381
Droits d'entrée	270	160
	51 361	49 791
Réglementation du marché		
Application des règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)	25 435	23 074
Présentation de l'information en temps opportun	3 378	3 260
	28 813	26 334
Autres produits		
Intérêts	294	66
Divers	10	326
	304	392
Total des produits du fonds non grevé d'affectations	80 478	76 517
Charges du fonds non grevé d'affectations		
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers (note 7)	51 004	48 591
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation du marché (note 7)	26 398	24 150
	77 402	72 741
Excédent des produits par rapport aux charges du fonds non grevé d'affectations	3 076	3 776
Autres fonds		
Fonds grevé d'affectations externes (note 8)	(1 697)	(1 686)
Fonds du PCAC grevé d'affectations externes (note 9)	226	32 262
Fonds pour le regroupement (note 10)	414	313
Excédent des produits par rapport aux charges	2 019 \$	34 665 \$

Voir les notes complémentaires.

Flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

pour l'exercice clos le 31 mars	2011	2010
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	2 019 \$	34 665 \$
Amortissement	3 819	2 597
Amortissement du loyer	(201)	(32)
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	(2)	6
Avantages sociaux futurs	126	676
	5 761	37 912
Augmentation (diminution) des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(519)	(168)
Charges payées d'avance	71	165
Dépôt	(120)	85
Créditeurs et charges à payer	1 625	802
Produits reportés	—	(33)
	6 818	38 763
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(3 282)	(7 187)
Produit de la cession d'immobilisations	2	—
Décaissements de prêts, montant net	(6)	(6)
	(3 286)	(7 193)
Activités de financement		
Remboursement de l'emprunt bancaire	—	(939)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 532	30 631
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	103 839	73 208
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	107 371 \$	103 839 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Fonds en caisse et soldes des comptes bancaires	15 141 \$	13 341 \$
Dépôts à terme et bons du Trésor	92 230	90 498
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	107 371 \$	103 839 \$
Intérêts versés	— \$	11 \$

Voir les notes complémentaires.

Évolution des actifs nets

(en milliers de dollars)

pour l'exercice clos le 31 mars 2011	Investis en immobi- lisations	Fonds non grevé d'affectations	Fonds grevé d'affectations externes	Fonds du PCAC grevé d'affectations externes	Fonds pour le regroupement	Total des actifs nets
Solde à l'ouverture	12 218 \$	29 107 \$	27 352 \$	32 262 \$	(386)\$	100 553 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	—	3 076	(1 697)	226	414	2 019
Amortissement	(3 819)	3 811	8	—	—	—
Acquisition d'immobilisations	3 282	(1 123)	(2 147)	—	(12)	—
Solde à la clôture	11 681 \$	34 871 \$	23 516 \$	32 488 \$	16 \$	102 572 \$

Voir les notes complémentaires.

Situation financière

(en milliers de dollars)

au 31 mars	2011	2010
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	107 371 \$	103 839 \$
Débiteurs	5 871	5 352
Charges payées d'avance	599	670
Tranche à court terme des prêts (note 4)	17	13
	113 858	109 874
Avantages sociaux futurs (note 6)	868	1 443
Prêts (note 4)	12	10
Immobilisations (note 5)	11 681	12 218
Dépôt	125	5
	126 544 \$	123 550 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	16 114 \$	14 489 \$
Incidations à la prise à bail	251	240
	16 365	14 729
Incitatif à la location	880	1 092
Avantages sociaux futurs (note 6)	6 727	7 176
	23 972	22 997
Soldes de fonds		
Investi en immobilisations	11 681	12 218
Fonds non grevé d'affectations	34 871	29 107
Fonds grevé d'affectations externes	23 516	27 352
Fonds du PCAC grevé d'affectations externes	32 488	32 262
Fonds pour le regroupement	16	(386)
	102 572	100 553
	126 544 \$	123 550 \$

Engagements (note 11)

Événement postérieur à la date du bilan (note 14)

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil,



Susan Wolburgh Jenah, **présidente et chef de la direction**



Doug McGregor, **président du conseil d'administration**

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

1. Organisme

L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM » ou l'« Organisme ») est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada. Créé en juin 2008 par le regroupement de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et de Services de réglementation du marché inc. (SRM), l'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité des marchés régissant les opérations effectuées sur les marchés boursiers canadiens et en assure la mise en application. Les actifs nets de l'ACCOVAM et de SRM ont été comptabilisés dans le nouvel Organisme à leur valeur comptable.

Le mandat de l'Organisme est d'établir et d'appliquer des normes élevées en matière de réglementation du commerce des valeurs mobilières, de protéger les investisseurs et de renforcer l'intégrité des marchés tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers.

L'Organisme détient une participation de 15,2 % dans les actions ordinaires de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS), organisme créé à titre de dépositaire et de chambre de compensation pour le secteur des valeurs mobilières. Seules les personnes qui sont à la fois courtier et administrateur de l'OCRCVM peuvent prendre des décisions concernant le vote lié aux actions ou l'utilisation ou la cession de ces actions et l'application de tout produit tiré de la cession de ces actions et toute décision est obligatoire et doit être respectée par l'OCRCVM.

L'Organisme détient une participation de 10 % dans les actions ordinaires de FundSERV Inc. (FundSERV), organisme créé à titre de dépositaire et de chambre de compensation pour l'industrie des fonds d'investissement. Seules les personnes qui sont à la fois courtier et administrateur de l'OCRCVM peuvent prendre des décisions concernant le vote lié aux actions ou l'utilisation ou la cession de ces actions et l'application de tout produit tiré de la cession de ces actions et toute décision est obligatoire et doit être respectée par l'OCRCVM.

L'OCRCVM a été constitué le 17 mars 2008 à titre de société sans capital-actions en vertu des dispositions de la Partie II de la Loi sur les corporations du Canada. À titre d'organisme sans but lucratif, l'OCRCVM est exonéré d'impôts en vertu de l'article 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

L'Organisme suit les principes comptables qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif qui sont présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges indiqués pour la période considérée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme dont l'échéance est de quatre mois ou moins.

Instruments financiers

L'Organisme suit le chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*, Instruments financiers – informations à fournir et présentation », plutôt que le chapitre 3862, « Instruments à financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et présentés à la juste valeur. Les débiteurs et les prêts ont été classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement. Les créditeurs et charges à payer ont été classés comme autres passifs financiers et sont mesurés au coût après amortissement.

Comptabilisation des produits

Réglementation des courtiers

Les cotisations annuelles sont évaluées selon les sociétés membres et sont comptabilisées comme produits sur une base annuelle. Les contributions à l'égard des prises fermes sont comptabilisées au moment de la clôture de l'opération de prise ferme. Les droits d'inscription et les autres paiements sont comptabilisés comme produits sur une base annuelle. Les amendes et les amendes pour dépôt tardif des sociétés membres sont comptabilisées comme produits au cours de la période où elles sont fixées. Les amendes imposées aux cabinets membres, les amendes pour dépôt tardif et les cotisations des nouvelles sociétés membres sont comptabilisées comme produits au cours de la période où elles sont perçues.

Réglementation du marché

En vertu des ententes de services de réglementation pour les marchés de titres de participation, les produits tirés de l'application des règles universelles d'intégrité du marché (RUIM) sont calculés selon des produits fixes, répartis entre les courtiers ou les marchés en grande partie en fonction du volume proportionnel de négociations de chacun par rapport au total des négociations et selon des honoraires annuels fixes. Les produits des ententes de services de réglementation proviennent des services que l'OCRCVM fournit aux marchés aux termes de ces ententes. Les amendes imposées aux cabinets membres sont comptabilisées comme produits dès leur imposition. Les amendes imposées aux cabinets membres et au personnel des souscripteurs sont comptabilisées comme produits dans la période au cours de laquelle elles sont perçues.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le mobilier et le matériel de bureau sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %, le matériel informatique, les logiciels et les projets technologiques sont amortis au taux annuel de 33¹/₃ %, à l'exception de deux projets technologiques qui sont amortis sur une période de 60 mois. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des baux respectifs. L'amortissement débute dès que l'actif est mis en fonction.

Comptabilité par fonds

La société suit la méthode de la comptabilité par fonds grevé d'affectations. Les soldes des actifs nets sont répartis comme suit :

- a) le **Fonds non grevé d'affectations** représente l'excédent des produits sur les charges de fonctionnement disponible pour les besoins de fonctionnement généraux.
- b) le **Fonds grevé d'affectations externes** représente le montant net des produits provenant des amendes, des intérêts et des charges aux fins suivantes conformément aux modalités des commissions des valeurs mobilières provinciales respectives :
 - i) les dépenses en immobilisations non récurrentes pour répondre aux nouveaux problèmes en matière de réglementation découlant de la conjoncture économique changeante et directement liées à la protection des investisseurs et à l'intégrité des marchés financiers;
 - ii) la formation des participants des marchés et du public sur les questions financières, questions d'investissement, de fonctionnement ou de réglementation des marchés des valeurs mobilières ou sur la recherche relative à ces questions;
 - iii) les dons à des organismes sans but lucratif et exonérés d'impôt, pour la protection et l'éducation des investisseurs;
 - iv) les coûts liés à la gestion de la formation d'instruction de l'OCRCVM.
- c) le **Fonds du regroupement** a été financé par le **Fonds grevé d'affectations externes** et sert à payer les frais de l'Organisme liés à la création de l'OCRCVM.
- d) le **Fonds du PCAC grevé d'affectations externes** est un fonds grevé d'affectations externes établi pour le maintien des amendes liées au papier commercial adossé à des créances émises par des tiers (PCAC) perçues par l'OCRCVM. L'utilisation de ces amendes est grevée d'affectations externes par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, conformément aux ordonnances de reconnaissance de l'OCRCVM.
- e) l'**Investi en immobilisations** représentent l'investissement net de l'Organisme dans des immobilisations et est constitué du solde non amorti de ses actifs immobilisés.

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Incitatif à la location

Les valeurs afférentes aux périodes d'exonération de loyers et aux autres incitatifs à la location qu'obtient l'Organisme aux termes de contrats de location de locaux sont amortis sur la durée de ces baux.

Avantages sociaux futurs

L'Organisme constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et des charges connexes, déduction faite des actifs du régime, comme suit :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé;
- Aux fins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications;
- L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des salariés actifs.

Modifications comptables futures

Le 31 décembre 2010, le Conseil des normes comptables (CNC) a publié la Partie III du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité : Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (normes comptables pour les OSBL)*. Les normes sont en vigueur pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. Les normes s'appliquent à tous les organismes sans but lucratif. Les organismes sans but lucratif ont toujours l'option d'adopter les normes internationales d'information financière. L'adoption anticipée est permise. L'OCRCVM a choisi d'adopter la Partie III – Normes comptables pour les OSBL.

3. Informations à fournir concernant le capital

La structure du capital de l'Organisme comprend les soldes des fonds qui sont composés de fonds grevés d'affectations internes et externes et du fonds non grevé d'affectations.

L'objectif de l'Organisme en matière de gestion du capital est de préserver sa capacité de poursuivre ses activités afin de continuer à fournir des avantages et des services à ses membres et à ses autres parties prenantes.

Une partie du capital de l'Organisme est grevée d'affectations comme il est décrit à la note 2. L'Organisme emploie des processus de contrôle interne pour s'assurer que les restrictions sont respectées avant d'utiliser ces ressources et qu'elle se conforme à ces restrictions tout au long de l'année.

4. Prêts

Des prêts sont accordés aux salariés de l'Organisme aux termes du programme d'achat d'ordinateurs domestiques. Les modalités d'encaissement et les dates d'échéance ont été négociées avec l'Organisme au moment où les prêts ont été octroyés. Ces prêts sont sans intérêt et encaissables au plus tard le 14 janvier 2014.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2011 Valeur comptable nette	2010 Valeur comptable nette
Fonds non grevé d'affectations externes				
Matériel et mobilier de bureau	1 276 \$	720 \$	556 \$	662 \$
Améliorations locatives	2 614	1 056	1 558	1 925
Matériel informatique et logiciels	4 290	2 762	1 528	1 390
Projets technologiques	11 669	3 640	8 029	8 229
	19 849	8 178	11 671	12 206
Fonds grevé d'affectations externes				
Projets technologiques	73	63	10	12
	19 922 \$	8 241 \$	11 681 \$	12 218 \$

6. Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés en vertu d'un régime à cotisations déterminées et d'un régime à prestations déterminées. Les régimes offrent des prestations qui sont établies d'après une formule qui combine le nombre d'années de service avec un pourcentage du salaire des participants aux régimes. L'Organisme a établi les régimes de retraite suivant au cours de l'année :

1. le régime de retraite de l'OCRCVM pour les membres de l'ancien RR de l'ACCOVAM (Ancien RR de l'ACCOVAM);
2. l'ancien régime de prestations de revenu supplémentaire (RPRS) non enregistré et financé par le SRM pour les anciens salariés de la TSX (Ancien RPRS de SRM);
3. le régime de retraite des salariés de l'OCRCVM (RR de l'OCRCVM);
4. le régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non enregistré à l'intention des cadres (RRCC de l'OCRCVM);
5. le régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite de l'OCRCVM (ACR de l'OCRCVM);
6. le régime de prestations de revenu supplémentaire à cotisations déterminées de l'OCRCVM;
7. le régime de retraite à cotisations déterminées de l'OCRCVM.

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite aux fins de la capitalisation a eu lieu le 1^{er} juin 2008. Une évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite (ACR de l'OCRCVM) a également eu lieu le 1^{er} janvier 2009.

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les charges nettes de l'Organisme relatives aux avantages sociaux se détaillent comme suit :

31 mars 2011	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Charges nettes	196 \$	13 \$	2 000 \$	729 \$	509 \$

31 mars 2010	Former RS	Ancien RS	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Charges nettes	230 \$	9 \$	1 611 \$	707 \$	413 \$

Ce qui suit renferme d'autres informations concernant les régimes de retraite à prestations déterminées de l'Organisme :

31 mars 2011	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Obligation au titre des prestations constituées					
Solde à la clôture	(5 370)\$	(201)\$	(30 040)\$	(6 996)\$	(5 240)\$
Actifs du régime					
Juste valeur à la clôture	4 755 \$	— \$	23 440 \$	4 767 \$	— \$
Situation de capitalisation					
Déficit des régimes	(615)\$	(201)\$	(6 600)\$	(2 229)\$	(5 240)\$
Obligation transitoire non comptabilisée (actif transitoire non comptabilisé)	—	—	(1 174)	—	190
Coût des services passés non comptabilisés	—	—	—	—	(1 428)
Perte actuarielle nette non comptabilisée (gain actuariel net non comptabilisé)	1 294	(30)	7 047	2 418	857
Actif (passif) au titre des prestations constituées au 31 mars 2011	679 \$	(231)\$	(727)\$	189 \$	(5 621)\$

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Obligation au titre des prestations constituées					
Solde à la clôture	(4 481)\$	(171)\$	(23 377)\$	(6 574)\$	(4 296)\$
Actifs du régime					
Juste valeur à la clôture	4 059 \$	— \$	18 968 \$	5 060 \$	— \$
Situation de capitalisation					
Déficit des régimes	(422)\$	(171)\$	(4 409)\$	(1 514)\$	(4 296)\$
Obligation transitoire non comptabilisée (actif transitoire non comptabilisé)	—	—	(1 292)	—	227
Coût des services passés non comptabilisés	—	—	—	—	(1 582)
Perte actuarielle nette non comptabilisée (gain actuariel net non comptabilisé)	947	(47)	4 041	2 432	477
Actif (passif) au titre des prestations constituées au 31 mars 2010	525 \$	(218)\$	(1 660)\$	918 \$	(5 174)\$

En plus des chiffres précédents, il y a une obligation au titre des prestations de 148 \$ (124 \$ en 2010) pour le régime à cotisations déterminées RPRS. Les charges relatives à ce régime pour la période considérée s'élèvent à 22 \$ (33 \$ en 2010). Les charges relatives au régime à cotisations déterminées des salariés pour la période considérée s'élèvent à 820 \$ (734 \$ en 2010).

À compter du 1^{er} janvier 2009, l'ancien RR de l'OCRCVM a été modifié pour permettre aux membres actuels du régime à prestations déterminées de cesser d'accumuler des années de service en vertu du régime à prestations déterminées et de joindre le régime à cotisations déterminées pour les années de service ultérieures. Cette modification a entraîné une compression du régime et par conséquent, les actifs et les obligations ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation en date du 1^{er} janvier 2009. L'incidence de cette compression s'est traduite par une augmentation des charges au titre des régimes de retraite de 25 \$ pour l'exercice 2009.

Les actifs du régime par catégorie se détaillent comme suit :

31 mars 2011	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Titres de capitaux propres	61,8 %	0,0 %	62,3 %	23,9 %	0,0 %
Obligations	26,2 %	0,0 %	26,6 %	17,6 %	0,0 %
Placements à court terme	5,3 %	0,0 %	4,3 %	7,2 %	0,0 %
Dépôt auprès de l'ARC	0,0 %	0,0 %	0,0 %	51,3 %	0,0 %
Actifs immobiliers	6,7 %	0,0 %	6,8 %	0,0 %	0,0 %
	100,0 %	0,0 %	100,0 %	100,0 %	0,0 %

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

6. Avantages sociaux futurs (suite)

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Titres de capitaux propres	50,9 %	0,0 %	59,2 %	27,7 %	0,0 %
Obligations	47,2 %	0,0 %	34,3 %	19,6 %	0,0 %
Placements à court terme	1,9 %	0,0 %	6,5 %	0,7 %	0,0 %
Dépôt auprès de l'ARC	0,0 %	0,0 %	0,0 %	52,0 %	0,0 %
	100,0 %	0,0 %	100,0 %	100,0 %	0,0 %

Les hypothèses actuarielles importantes retenues aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées de l'Organisme sont les suivantes (hypothèses moyennes pondérées au 31 mars 2011) :

31 mars 2011	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Taux d'actualisation	5,25 %	5,00 %	5,25 %	5,00 %	5,25 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,00 %	—	6,00 %	3,00 %	—
Taux de progression des salaires	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	—

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Taux d'actualisation	5,75 %	5,50 %	5,75 %	5,25 %	5,75 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,00 %	—	6,00 %	3,00 %	—
Taux de progression des salaires	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	—

Aux fins de l'évaluation, le taux hypothétique d'augmentation des frais médicaux a été fixé à 9,0 %, diminuant graduellement par tranche de 0,5 % par année pour atteindre 5,0 %. Quant à celui des frais dentaires, il a été supposé qu'il demeurerait le même à 4,5 %.

Ce qui suit donne d'autres informations concernant les régimes de retraite de l'Organisme :

31 mars 2011	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Cotisations patronales	350 \$	— \$	2 933 \$	— \$	62 \$
Cotisations salariales	36	—	705	—	—
Prestations versées	(29)	—	(602)	(443)	(62)

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Cotisations patronales	426 \$	— \$	1 845 \$	— \$	56 \$
Cotisations salariales	52	—	687	—	—
Prestations versées	(130)	—	(554)	(432)	(56)

7. Charges attribuables au fonds non grevé d'affectations

Les catégories principales des charges liées à la rémunération, à la technologie, des charges locatives et autres charges composent les frais de fonctionnement de l'OCRCVM. Pour s'assurer que les charges sur lesquelles les droits sont calculés sont dûment réparties entre la Réglementation des courtiers et la Réglementation des marchés, l'OCRCVM utilise un modèle de répartition des coûts. Ces catégories de charge sont d'abord attribuées aux services respectifs, puis aux deux divisions. Les coûts indirects liés aux services sont attribués aux divisions selon la proportion courtiers directs/activités des marchés par personne lorsqu'il y a un lien de cause à effet direct des charges par rapport au nombre d'employés et selon les ratios de coûts en l'absence d'un lien de cause à effet direct.

	2011	2010
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers		
Rémunération	38 887 \$	37 571 \$
Technologie	1 268	1 245
Charges locatives	4 655	4 411
Autres frais	6 194	5 364
	51 004	48 591
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation du marché		
Rémunération	12 100	11 508
Technologie	8 815	8 607
Charges locatives	1 314	1 206
Autres frais	4 169	2 829
	26 398	24 150
Total des frais de fonctionnement	77 402 \$	72 741 \$

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

8. Fonds grevé d'affectations externes

	2011	2010
Produits		
Amendes par suite d'enquêtes	1 496 \$	790 \$
Intérêts	154	55
Avis uniforme de cessation d'emploi soumis en retard	172	184
Amendes liées à la formation continue	—	14
Cotisations de nouveaux membres	139	57
Amendes pour dépôt tardif de documents	14	30
	1 975	1 130
Charges		
Frais liés aux formations d'instruction	1 715	1 798
Projet de livre de règlements	265	91
Système de gestion des ressources réglementaires	—	(67)
Amortissement	8	7
Innovations dans le développement social et le développement des entreprises (<i>Social and Enterprise Development</i>)	281	100
Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (note 11)	743	282
Capital Market Cooperative Research Centre (Centre de recherche coopérative sur les marchés financiers) (note 11)	150	150
BrokerCheck	33	19
Parrainage du programme Funny Money (note 11)	141	201
Formation des membres	261	232
Matériel de formation de la <i>Financial Industry Regulatory Authority</i>	—	3
Parrainage de l'OICV	75	—
	3 672	2 816
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 697)\$	(1 686)\$

9. Fonds du PCAC grevé d'affectations externes

	2011	2010
Produits		
Amendes liées au PCAC	— \$	32 250 \$
Intérêts liés au PCAC	226	12
Excédent des produits par rapport aux charges	226 \$	32 262 \$

10. Fonds pour le regroupement

	2011	2010
Produits		
Intérêts	3 \$	— \$
Charges (recouvrement)		
Recouvrement lié à la taxe de vente	(646)	(544)
Dotation et honoraires professionnels	—	21
Rémunération	8	21
Locaux et installations	—	11
Honoraires juridiques	165	80
Transition à la technologie de l'information	—	41
Divers	62	57
	(411)	(313)
Excédent des produits par rapport aux charges	414 \$	313 \$

11. Engagements

Au 31 mars 2011, le total des loyers de base minimaux annuels relatifs aux locaux de l'Organisme, en excluant la TPS/TVH et les frais d'occupation et déduction faite des recouvrements prévus auprès d'autres parties aux termes de baux à long terme venant à échéance à diverses dates jusqu'au 18 février 2024, s'établit comme suit :

2012	2 769 \$
2013	2 776
2014	2 419
2015	2 419
2016	2 339
Par la suite	17 079
	29 801 \$

De plus, l'Organisme a conclu des ententes de service relativement à la technologie de l'information et à d'autres services administratifs pour les trois prochains exercices jusqu'en 2014. Les paiements minimums exigibles au cours de chacun des prochains exercices sont les suivants :

2012	6 240 \$
2013	6 240
2014	1 040
	13 520 \$

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

11. Engagements (suite)

L'Organisme parraine le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) qui a été établi afin de protéger les clients qui ont subi des pertes financières en raison de l'insolvabilité d'un courtier membre de l'OCRCVM. L'OCRCVM a donné une garantie de 100 millions de dollars à l'égard de lignes de crédit bancaire du FCPE. Au 31 mars 2011, le FCPE n'avait prélevé aucun montant de ces lignes de crédit. Tout montant prélevé de la garantie serait évalué par rapport aux sociétés membres. Afin de satisfaire à ses éventuelles obligations financières, le FCPE a les ressources suivantes à sa disposition : i) un solde de fonds pour éventualités en caisse de 381 millions de dollars au 31 décembre 2010 (359 millions de dollars en 2009); et ii) des lignes de crédit totalisant 100 millions de dollars (100 millions de dollars en 2009) provenant de deux banques à charte canadiennes, tel qu'il a été mentionné ci-dessus.

L'Organisme a accepté de mettre sur pied la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (la Fondation). L'Organisme s'est engagé à financer la Fondation sur une période de trois ans jusqu'à concurrence de 3 750 \$. Au 31 mars 2011, le solde de l'engagement s'élevait à 897 \$. De plus, l'Organisme s'est engagé à financer le programme « Funny Money » de la Fondation pour l'éducation des investisseurs jusqu'à concurrence de 558 \$. Au 31 mars 2011, le solde de l'engagement s'élevait à 216 \$. L'Organisme s'est également engagé à financer le CRC des marchés financiers (Capital Markets CRC) pour le travail de recherche jusqu'à concurrence de 450 \$. Au 31 mars 2011, le solde de l'engagement s'élevait à 150 \$.

12. Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de l'Organisme, lesquels se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des prêts et des créditeurs et charges à payer, se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance relativement rapprochée.

La direction estime que l'Organisme n'est pas exposé à d'importants risques d'intérêt, de concentration ou de crédit découlant de ces instruments financiers. Le risque de crédit est considéré faible puisque les fonds sont seulement investis dans des titres garantis par le gouvernement canadien ou des dépôts à terme auprès de banques à charte canadiennes.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice considéré.

14. Événement postérieur à la date du bilan

Après la fin de l'exercice, l'Organisme a conclu une entente de financement visant l'obtention d'une facilité de crédit de construction à terme non renouvelable de 6 000 000 \$, qui sera utilisée afin de construire et de rénover l'emplacement principal de l'Organisme, et d'une facilité de crédit de fonctionnement renouvelable de 4 000 000 \$ qui sera utilisée pour les besoins courants en matière de fonds de roulement.

L'autoréglementation en action

Organisme national d'autoréglementation, l'OCRCVM est bien implanté dans les régions et ses conseils de section et comités consultatifs sur les politiques lui procurent une source inestimable d'information et de conseils. L'autoréglementation permet de s'assurer que les politiques et les règles évoluent avec les marchés grâce aux consultations menées auprès des participants du secteur, qui sont confrontés au changement sur une base quotidienne. Ce processus aide à faire en sorte que les règles et les politiques soient pratiques et équilibrées.

Comité consultatif national de l'OCRCVM

- Sert de tribune aux présidents des conseils de section pour faire valoir leurs intérêts, contribuer aux initiatives stratégiques et faire rapport au conseil d'administration de l'OCRCVM sur une base trimestrielle.

Dix conseils de section de l'OCRCVM

- S'occupent des dossiers d'inscription et d'adhésion, soulèvent les questions d'intérêt régional et font valoir leur point de vue face aux enjeux nationaux, incluant les questions stratégiques
- Font valoir le point de vue régional à l'intérieur du processus réglementaire – une dimension essentielle de l'autoréglementation
 - Membres des conseils de section : 153
 - Nombre de sociétés membres qui participent aux conseils de section : 121
 - Rencontres : 68
 - Décisions : 220

Comités consultatifs sur les politiques

Section des administrateurs financiers

Section des affaires juridiques et de la conformité

Comité sur les titres à revenu fixe

Comité consultatif sur les règles du marché

Comité sur l'éducation et les compétences

- Nombre de membres des comités : 357
- Sociétés et marchés représentés : 133
- Rencontres : 59

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada.

Montréal

5, Place Ville Marie, bureau 1550
Montréal (Québec) H3B 2G2

Toronto

121, rue King Ouest, bureau 1600
Toronto (Ontario) M5H 3T9

Calgary

355, 4e Avenue S.O., bureau 2300
Calgary (Alberta) T2P 0J1

Vancouver

Royal Centre
1055, rue Georgia Ouest, bureau 2800
C.P. 11164
Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 3R5

1 877 442-4322

Site Web : www.ocrcvm.ca

OCRCVM – Faits saillants

- Surveillance de **212** membres et de leurs **28 598** employés inscrits
- Surveillance de **350 874 680** opérations sur **3** bourses et **6** systèmes de négociation parallèles
- Coordination de **1 549** arrêts des opérations, **1 029** reprises des opérations et **60** interdictions d'opérations
- Exécution de **305** examens sur place de la conformité des finances et des opérations, de la conduite des affaires et de la conduite de la négociation
- Achèvement de **303** enquêtes de mise en application
- Tenue de **60** audiences disciplinaires, prononcé de **19** suspensions et de **15** révocations et imposition d'amendes totalisant **4,9 millions** de dollars (excluant les dépens et les remboursements) à des sociétés et à des particuliers
- Publication de **16** projets de règles et mise en œuvre de **9** révisions de règles
- Possibilités de formation continue offertes à **11 066** personnes inscrites
 - **27** webémissions éducatives visionnées par **10 010** participants du secteur
 - **6** événements en direct suivis par **1 056** participants du secteur
- Réception de **691** plaintes sur des questions liées aux marchés, une augmentation de **43,9 %**
- Réception de **449** plaintes sur des courtiers membres, une augmentation de **4,7 %**
- Réception de **1 248** plaintes indirectes déposées par des clients auprès de courtiers membres, puis acheminées à l'OCRCVM par voie électronique au moyen du système ComSet, un recul de **15,7 %**

Bureaux de l'OCRCVM

